

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 303

MONTREAL, LE JEUDI 8 JANVIER 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La chute

Hier encore, il trônait au sommet du monde, de son monde: le hockey professionnel, où l'argent a toujours coulé à flots mais plus souvent qu'autrement à contre-courant de la légitimité et de l'équité. Aujourd'hui, la déchéance d'Alan Eagleson apparaît d'autant plus retentissante qu'il aura été l'homme de grands accomplissements sans lesquels le sport (de moins en moins) national du Canada ne serait pas le même.

Pendant près d'un quart de siècle, Alan Eagleson a régné sans partage, ou presque. Fondateur (1967) et président de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey, agent de dizaines et de dizaines de joueurs parmi les plus illustres, grand orchestrateur de rencontres internationales restées célèbres, il était l'incontournable, celui par qui tout arrivait. Mais il mangeait à tous les râteliers, syndicaux comme patronaux, volontairement coincé dans un rare amas de conflits d'intérêts dont, grisé par le pouvoir et l'appât du gain immodéré, il aura finalement pâti.

Il a trahi sans vergogne ceux-là mêmes qu'il représentait et qui avaient mis toute leur confiance en lui. Mais il avait de l'ascendant et du bagout, il maniait l'intimidation avec doigté, ce qui peut expliquer qu'il a pu si longtemps donner le change et convaincre ses commettants que ses combines — détournement du surplus du fonds de pension des joueurs, négociation en leur nom de conventions collectives à rabais, la liste fait des pages — étaient pour leur bien.



Jean Dion

Ancien député provincial, ancien président de l'Association progressiste-conservatrice de l'Ontario, il avait aussi de solides relations dans des milieux influents. Ce qui peut expliquer qu'il a fallu qu'un journaliste d'un petit quotidien de Lawrence (Massachusetts), Russ Conway du *Eagle-Tribune*, mette les faits sur la table au terme d'une minutieuse enquête pour que le FBI étende le long bras de la justice. N'oublions pas qu'en cette région de Boston, on vénère toujours comme un dieu Bobby Orr — le graffiti intraduisible trouvé au début des années 1970 fait partie de la petite histoire du hockey: «Jesus saves. Orr scores on the rebound» —, l'un des plus éminents floutés de l'empire Eagleson. Dès lors, la fraude devenait blasphème.

Ce qui peut expliquer aussi, en remontant le fil, que les autorités canadiennes n'ont agi qu'après que la police américaine eut ouvert formellement la boîte de Pandore.

Et ce qui pourrait expliquer, si on avait l'esprit tordu, qu'il s'en tire somme toute pas trop mal avec cette peine d'un an et demi de prison sans possibilité de libération conditionnelle avant six mois pour avoir détourné à son profit des revenus publicitaires dus aux joueurs. «Si», parce que l'histoire est loin d'être terminée, les allégations de collusion avec les propriétaires de la LNH restant entre autres petites choses à éclaircir. Les diverses manœuvres frauduleuses pourraient avoir atteint plus de 40 millions. On verra comment il s'en sortira.

Mais au delà de ses débordements dans l'illégalité, l'odyssée d'Eagleson aura illustré la très longue route qu'a suivie le hockey professionnel nord-américain pour en arriver là où il est aujourd'hui. L'heure n'est pas à la prise en pitié des joueurs qui font monter les enchères à un rythme ridicule pour le commun des mortels, et voilà précisément pourquoi un examen de cette période est d'intérêt.

Pendant des années, les joueurs de la LNH ont été honteusement exploités; il n'était pas inusité de voir des équipes enregistrer des profits annuels dépassant le million alors qu'ils maintenaient leur masse salariale à moins de 200 000 \$. Malgré tout, les proprios, confortables dans leur petit empire à six franchises où les emplois étaient rares, brandissaient constamment le spectre d'un démantèlement en cas de hausse des salaires. Et la majorité des joueurs les croyaient.

Avec les revenus de la télévision, la fin des années 1960 a marqué un tournant. Mais là où les joueurs de baseball, de football et de basketball se sont donnés des leaders syndicaux forts et ont revendiqué leur plein dû, les hockeyeurs ont continué de douter et d'avoir peur. Ils étaient presque tous Canadiens, venaient souvent de régions rurales et avalaient sans protester les mensonges de leurs patrons.

Rien n'est jamais complètement blanc ou noir, aussi l'arrivée d'Alan Eagleson aura-t-elle certainement permis à des joueurs de faire de bons coups. En dépit de ses frasques, et ce n'est pas le moins étonnant de toute cette affaire, plusieurs le louent d'ailleurs encore aujourd'hui. Mais la véritable manne, celle qui provient d'une redistribution logique des revenus, est arrivée vingt ans en retard par rapport aux autres sports professionnels comparables. Là-dessus, les joueurs doivent assumer une partie du blâme: ils ont laissé le loup en charge de la bergerie, sans surveillance. L'expérience ne s'achète pas, mais elle se paie.

Quant à Eagleson, pour la première fois hier, il avait laissé au vestiaire son assurance et son sourire fendu jusqu'aux oreilles et a exprimé ses regrets. Sincères? Après avoir si longtemps résisté à la justice, il est un peu tard. Il aura cependant tout le temps, derrière les barreaux, pour méditer la phrase de Montaigne: «Au plus élevé trône du monde, [néanmoins] ne sommes assis que sur notre cul.»

LES ACTUALITÉS

Ottawa dépêche un émissaire en Algérie, page A 2



CULTURE

Le Bigot et C^{ie} reprennent l'antenne, page B 8

POLITIQUE

Ottawa offre ses excuses aux autochtones, page A 4



La météo fait craindre le pire

Près de 400 000 abonnés d'Hydro-Québec demeurent privés de courant

JUDITH LACHAPELLE
MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Le pire de la tempête de verglas est-il à venir? Malgré une diminution de près de la moitié des pannes, quelque 397 000 abonnés d'Hydro-Québec étaient toujours plongés dans l'obscurité, hier soir. Et leur nombre a assurément augmenté cette nuit puisque les conditions atmosphériques s'annonçaient extrêmement mauvaises.

En effet, selon Environnement Canada, la pluie verglaçante, qui a repris de plus belle hier soir, doit se pour-

suivre aujourd'hui pour se mêler avec du grésil en après-midi. On attend entre 20 et 30 millimètres de pluie, soit environ la même quantité qui est déjà tombée. «Mais il y a un autre joueur qui vient de s'ajouter, rapporte le météorologue Jacques Rousseau. Des vents du nord-est d'une vingtaine de kilomètres heure risquent d'augmenter les dégâts en brisant les arbres.» Et ce n'est pas fini: demain, on prévoit encore de la pluie mêlée de grésil.

En conférence de presse hier, le gouvernement québécois a annoncé qu'il assistera financièrement les municipalités aux prises avec des dépenses additionnelles entraînées par la tempête de verglas et des secours à la popula-

tion qui ont suivi, y compris l'ouverture de centres d'hébergement. Il n'y a pas de plafond fixé à cette aide financière de Québec, mais on ignore pour l'instant si elle couvrira les salaires des employés municipaux qui doivent faire des heures supplémentaires en raison de l'urgence de la situation à Montréal.

«J'aurais préféré commencer la nouvelle année en discutant d'autre chose que cette situation désastreuse, a déclaré le premier ministre Bouchard pour exprimer sa compassion envers la population éprouvée. Je voudrais rassurer

VOIR PAGE A 8: MÉTÉO

Survie 101

Quelques conseils pour vivre sans électricité en toute sécurité...

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Après trois jours de verglas, même les plus résistants ont songé aujourd'hui à abandonner maisons et appartements pour se réfugier, eux aussi, chez des amis, ce qui risque d'occasionner toute une série de nouveaux problèmes auxquels les urbains que nous sommes sont assez peu confrontés dans les forteresses du confort et de l'imprévoyance que sont devenues les grandes villes.

Trois types de problèmes se dessinent: des problèmes de sécurité physique, liés aux incendies et aux intoxications, des problèmes d'intégrité physique des bâtiments en cas de gel des canalisations d'eau et, paradoxalement, des problèmes d'intoxication alimentaire, liés à la mauvaise conservation des aliments dans les réfrigérateurs dont le contenu se réchauffe pendant que la maison refroidit...

Le danger le plus immédiat et le plus courant est sans contredit l'intoxication aux gaz dégagés par les génératrices que certains ont malencontreusement fait démarrer à l'intérieur ou l'usage de matériel de camping dans les locaux hermétiques des maisons modernes. Ce danger n'a d'égal que le risque d'incendie inhérent à l'usage intensif d'appareils inappropriés dans des résidences, y compris le recours à une banale chandelle! Une seule chandelle a suffi hier à provoquer l'évacuation de 75 personnes dans une résidence de la rue Berri à Montréal!

VOIR PAGE A 8: SURVIE

MONTREAL

■ Réfugiés du verglas

Des centaines de Montréalais trouvent refuge dans des centres d'hébergement improvisés, page A 3

■ 16 000 arbres endommagés

La Ville de Montréal estime qu'au moins 16 000 arbres ont été affectés par la tempête, page A 3



REUTERS ET JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le sud du Québec était paralysé, hier, à cause de l'importante tempête de verglas qui sévit depuis mardi. Les arbres ont lourdement écopé, bloquant les rues et donnant du fil à retordre aux 2000 employés d'Hydro-Québec. Les monteurs de lignes ont travaillé sans relâche pour rétablir le courant, pendant que des centaines de citoyens se réfugiaient au chaud dans les centres d'hébergement. En soirée, hier, 397 000 clients étaient toujours sans électricité et les choses risquaient de ne pas s'améliorer à court terme, loin de là...



Le cardinal Turcotte fait son mea-culpa

«Mes propos ont manqué de prudence et ne furent pas exprimés avec la modération requise»

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le cardinal Jean-Claude Turcotte fait son mea-culpa. «Mes propos ont manqué de prudence et ne furent pas exprimés avec la modération requise.»

En laissant entendre qu'il remettait en question la légitimité de la Cour suprême dans la cause sur la légalité d'une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, en créant l'impression qu'il prenait position dans le débat constitutionnel, l'archevêque de Montréal a provoqué une levée de boucliers au sein de son diocèse. Il a reçu des centaines de lettres de fidèles catholiques anglophones. Il regrette de les avoir ainsi indisposés. Il reconnaît avoir glissé sur «une pelure de banane».

En conférence de presse, hier, Mgr Turcotte a néanmoins réitéré sa conviction qu'un jugement de la Cour suprême ne réglerait pas le problème. «La crainte que je parla-

ge avec d'autres demeure simplement que le recours à ce moyen, dont je reconnais la respectabilité et la légitimité, ne serve qu'à durcir des positions déjà exacerbées.»

Sur le droit à l'autodétermination, sa position n'a pas non plus changé. Il ne doute pas un seul instant que c'est à «la population du Québec» qu'il revient de décider de son avenir politique. En cela, il ne fait que réitérer sa solidarité avec les déclarations faites par les évêques du Québec au cours des 20 dernières années. «Je suis très solidaire avec la déclaration qu'ont déjà faite les évêques. C'est qu'en finale, ça reste toujours au peuple à décider de son avenir.»

Dans l'entrevue qu'il a accordée au *Devoir* et qui a été publiée le 29 décembre, le cardinal s'était exprimé sans retenue. Voici la transcription d'un extrait de cet entretien: «La Cour suprême dira ce qu'elle voudra. Même si elle dit qu'on n'a pas le droit de le faire, si le peuple décide de le



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le cardinal Jean-Claude Turcotte a rencontré la presse, hier, à Montréal.

VOIR PAGE A 8: CARDINAL

MÉTÉO

Montréal
Pluie verglaçante
mêlée de grésil.
Max: 0 Min: -5

Québec
Neige mêlée
de grésil.
Max: -5 Min: -7
Détails, page B 6

INDEX

Agenda B 6 Le monde A 5
Annonces B 6 Les sports B 5
Avis publics B 4 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 6
Economie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com



7 8313 0006 7 2

• LES ACTUALITÉS •

Massacres de civils en Algérie

Ottawa dépêche un émissaire à Alger

Le gouvernement canadien proposerait une aide humanitaire aux victimes de la violence

Alger s'apprête à recevoir ces jours-ci un émissaire spécial chargé de transmettre la «profonde inquiétude» d'Ottawa face aux attaques répétées dont sont victimes des civils innocents en Algérie.

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Porteur d'une lettre du premier ministre Jean Chrétien aux autorités algériennes, le sous-ministre adjoint aux Affaires étrangères Claude Laverdure se rend à Alger «pour une brève mission dans quelques jours». A Ottawa, on se refuse à dévoiler les détails de la réalisation de cette mission spéciale. Dans son communiqué, le ministre Lloyd Axworthy précise que le sous-ministre adjoint, chargé des questions d'Afrique du Nord, a pour tâche de «signifier aux autorités algériennes ma profonde inquiétude et celle du Canada devant la recrudescence des attaques per-

pétrées contre des centaines de civils innocents».

Cette annonce suit de quelques jours l'initiative du ministre allemand des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, qui aurait voulu que l'Union européenne offre à Alger de l'aider pour venir en aide aux «victimes de la terreur». Il est aussi entendu que la proposition canadienne ne vaut que si Alger acquiesce à cette offre et en définit les paramètres. M. Axworthy tient également à formuler une autre suggestion à Alger, soit «prendre des mesures pour mieux faire comprendre à la communauté internationale la situation».

Lundi, pour la première fois, le département d'État américain endossait, dans la foulée de l'un des plus importants massacres enregistrés depuis la mise au ban du Front islamique du salut (FIS) en 1992, l'idée d'une enquête internationale sur la situation algérienne, avec une nuance importante: Washington suggère qu'une telle enquête, si elle était agréée par les Algériens, se fera par des organisations non gouvernementales, et non pas par des personnes qu'auraient désignées des gouvernements.

Un porte-parole des Affaires étrangères à Ottawa a confirmé hier, sans en préciser la date prévue, que M. Laverdure a un rendez-vous avec son homologue Ahmed Attaf et que, notamment, la lettre du chef du gouvernement canadien qu'il transmettra à M. Attaf «propose une aide humanitaire» qui pourrait aller aux victimes qui ont fui la violence, aux personnes déplacées. MM. Laverdure et Attaf se sont rencontrés deux fois déjà en 1997 et ont échangé une correspondance à la mi-décembre, selon le porte-parole de M. Axworthy, Rodney Moore.

Discussions avec les ONG

Quant à elles, des ONG canadiennes ont à plusieurs reprises prié Ottawa (Le Devoir du 12 novembre 1997) d'intervenir pour que soit convoquée une session spéciale de la Commission des droits de l'homme des Nations unies «pour étudier la violation des droits fondamentaux en Algérie». M. Axworthy admet avoir discuté avec certaines ONG du dossier algérien, le 11 décembre, sans plus.

Hier, au siège de Développement et Paix à Montréal, avaient été conviés plusieurs délégués d'ONG comme la Ligue des droits et libertés, le Centre d'études arabes pour le développement (CEAD) et la section francophone (Canada) d'Amnistie internationale. Il n'y a pas eu de déclaration au terme de cette rencontre dont le but était de réactiver une campagne dont l'essentiel est «d'aider à sauvegarder des vies humaines» dans ce pays d'Afrique du Nord qui se montre intransigeant vis-à-vis de toute «ingérence» supposée dans ses affaires internes.

Quelques ONG canadiennes ont discuté il y a quelques semaines avec l'ambassadeur algérien au Canada, Abdesselam Bedrane, et trois de ses adjoints. Mais ce fut un «dialogue de sourds», si l'on en croit le dernier bulletin de l'entraide missionnaire (LEMI en bref, n° 5), les vœux exposés de part et d'autre s'étant révélés «diamétralement opposés sur l'état de droit en Algérie, sur l'implication de l'armée dans les exactions à grande échelle et sur la pertinence d'une commission d'enquête internationale».

Comptes publics de 1996-97

Québec a consacré 40 millions à ses bureaux à l'étranger

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les comptes publics révèlent que la participation du Québec au développement des affaires internationales et de la francophonie a coûté près de 13 millions de dollars en 1996-97.

Par ailleurs, sur un budget total de 85,7 millions, une somme de 40,3 millions a été consacrée au maintien d'une représentation québécoise à l'étranger, soit dans six délégations générales et une demi-douzaine de bureaux touristiques ou «d'antennes commerciales» dans le monde.

A cela, il faut aussi ajouter un montant de 22,2 millions que le Québec a investi dans le développement des affaires multilatérales et bilatérales.

Le programme de promotion et de développement des affaires internationales comporte une aide de 812 000 \$ au développement international assuré par le moyen d'une ponction de 1 % dans l'enveloppe des profits des casinos québécois.

L'aide à l'implantation d'organisations internationales à Montréal a coûté, en 1996-97, la somme de 417 000 \$, remise en entier à la Société du centre de conférences de Montréal.

Le Consortium de télévision Québec-Canada (TV5) a pour sa part nécessité un investissement de 898 000 \$.

Les liens de coopération à frais partagés avec la France ont coûté 1,9 mil-

lion. L'Association Québec-France, entre autres, a reçu près de 189 000 \$.

L'implication du Québec dans le développement direct de la francophonie a coûté 4,5 millions. L'Agence de coopération culturelle et technique et celle de la francophonie ont obtenu 3,6 millions et le Comité international des jeux de la Francophonie 124 832 \$.

Quant à l'Office franco-québécois pour la jeunesse et à l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles, ils se sont partagé la somme de 2,5 millions.

Parmi les six autres organismes qui ont bénéficié de subventions totalisant plus de 457 000 \$, on retrouve l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal, pour une somme de 50 000 \$, et le Mouvement national des Québécois et Québécoises, pour 22 500 \$.

Le Québec maintient six délégations générales, soit celles de Paris, Mexico, Londres, Bruxelles et New York. Il entretient trois services d'immigration (Damas, Hong-Kong et Vienne) et autant de bureaux commerciaux (à Abidjan, Munich et Washington).

Il a aussi établi plus récemment ce que le ministère des Relations internationales appelle «des antennes commerciales» dans les villes américaines d'Atlanta, Boston, Chicago et Los Angeles.

En Amérique latine, on en retrouve à Santiago, Buenos Aires et Bogotà; à Milan et Rome, en Europe, et à Pékin, Kuala Lumpur, Hanoï, Jakarta, Séoul et Taipei en Asie.

Résultat des travaux d'une équipe de chercheurs de Québec

Une nouvelle méthode de production de vaisseaux sanguins est mise au point

LE DEVOIR



Le Dr François Auger de l'hôpital Saint-Sacrement de Québec explique la nouvelle méthode de production de vaisseaux sanguins mise au point par son équipe.

Une équipe de chercheurs du Laboratoire d'angiogénèse expérimentale de l'hôpital Saint-Sacrement de Québec vient de mettre au point une nouvelle méthode de production de vaisseaux sanguins qui ne requiert pas de produits synthétiques.

Selon le Dr François Auger, qui dirige cette équipe de chercheurs, «les vaisseaux produits par notre méthode sont assez résistants pour remplacer les artères de faible diamètre (moins de cinq millimètres) comme les artères coronaires et les vaisseaux sanguins de la jambe. L'absence d'éléments synthétiques dans leur structure signifie pour le patient moins de risques d'incompatibilité et de thrombose».

Les travaux sur la création de vaisseaux sanguins humains de l'équipe de chercheurs québécois ont mérité l'attention de la revue scientifique américaine *FASEB Journal*, et les travaux se poursuivent en collaboration avec des chercheurs de Sherbrooke, de San Diego et de Strasbourg.

«Le principal problème rencontré par les vaisseaux sanguins de culture étant la solidité, ajoute le Dr Auger, nous avons insisté pour donner aux nôtres une bonne résistance à l'éclatement, des caractéristiques physiques permettant leur manipulation chirurgicale ainsi que leur suture afin d'en faire éventuellement le matériau parfait pour les greffes vasculaires. Le produit final que nous avons obtenu possède une résistance comparable à celle des vaisseaux sanguins d'un être humain en bonne santé.»

Le délai de fabrication des vaisseaux sanguins par cette méthode exclut leur utilisation dans des situations d'urgence, a cependant ajouté le Dr Raymond Labbé, chirurgien vasculaire et membre de l'équipe du Dr Auger. Mais «on peut tout de même croire que beaucoup de patients pourront éventuellement bénéficier des résultats de ces recherches», a-t-il dit.

Les travaux de l'équipe de chercheurs ont été notamment financés par la Fondation des maladies du cœur, la Fondation des pompiers du Québec, le Fonds de recherche en santé du Québec, la Fondation de l'hôpital Saint-Sacrement et le Conseil de recherche médicale.

Ne manquez pas nos

Cahiers spéciaux

Tombée publicitaire: le vendredi 16 janvier 1998
publié le 24 janvier 1998

Tombée publicitaire: le vendredi 23 janvier 1998
publié le 31 janvier 1998

Le nouveau chapeau d'hiver

Beau et chaud! Ayez-en toujours un à portée de la tête!

Grâce à sa coquille extérieure de lainage chaud et à sa doublure de sergé de coton légèrement suédé, ce chapeau vous garde la tête au chaud. Son rabat protège les oreilles et le cou même contre les plus grands froids de l'hiver canadien. Pointure: de 7 à 7-7/8; 75 \$.

Couleurs: (1) Marine; (2) vert; (3) un motif à chevrons gris et noir avec touches de rouge et de bleu. Garniture de cuir noir.

Ma charmante Dominique en a porté un il y a deux semaines à Montréal, et elle se sentait tout à fait élégante.

Même en mettant les bouchés doubles, notre excellente équipe de production ne suffit pas à la demande. Les chapeaux d'hiver Tilley sont donc disponibles seulement au magasin de Toronto, à celui de Montréal et par commande postale (1-800-465-4249).

Satisfaction garantie ou argent remis.



Tilley Endurables
1050, ave. Laurier Ouest 272-7791
Obtenez un catalogue gratuit
1-800-465-4249

Alan Eagleson derrière les barreaux

(PC) — Le Panthéon de la renommée du hockey ne tranchera pas le sort d'Alan Eagleson avant le 31 mars prochain. Mais d'aucuns ont déjà rendu leur verdict dont M. Hockey lui-même, Gordie Howe. Gordie Howe, se faisant l'écho de l'ancien défenseur-étoile Brad Park, affirme qu'Eagleson n'y a plus sa place. «Pete Rose ne peut même pas y entrer (au Panthéon du baseball) et il n'a commis qu'une seule faute», a déclaré Howe, hier. Mais contrairement à Park, Howe n'est pas prêt à se retirer du Panthéon si Eagleson est autorisé à y demeurer. Alan Eagleson est derrière les barreaux depuis hier. L'ancien magnat du hockey canadien a été escorté à l'extérieur de la salle du tribunal par des gardiens de sécurité, hier, après avoir plaidé coupable à des accusations de fraude de quelques centaines de milliers de dollars à l'endroit de Hockey Canada, de la brasserie Labatt et de l'Association des joueurs de la LNH. Eagleson s'est tourné brièvement vers quelques joueurs qu'il a floués, dont les anciennes vedettes des Maple Leafs de Toronto Frank Mahovlich et Carl Brewer, pour s'excuser d'une voix cassée.

Stress et cancer du sein

(AP) — Les femmes qui ont été opérées d'un cancer du sein ont tout intérêt à ne pas être stressées... Car si elles sont anxieuses, leur santé risque encore de se détériorer, selon une étude américaine publiée hier. Selon des chercheurs de l'université de l'Ohio, le stress peut faire diminuer le nombre des globules blancs qui combattent les infections et qui sont des défenses naturelles du corps notamment contre le cancer. «Nous continuons nos recherches pour savoir si cela va avoir des conséquences sur l'issue du cancer», a expliqué Barbara Andersen, principal auteur de cette étude publiée dans le *Journal of the National Cancer Institute*. Mais, selon cette enseignante en psychologie, il est certain que le stress affaiblit le système immunitaire des malades.

Québec ouvre 400 postes en informatique

(PC) — Le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, a annoncé, hier, la création de 400 nou-

EN BREF

veaux postes en informatique. Environ deux cents de ces postes seront permanents et autant seront offerts à titre occasionnel. Les appels de candidatures s'adressent aux jeunes diplômés et permettront aussi de créer environ 200 autres postes occasionnels dans le cadre d'un programme d'adaptation des systèmes informatiques à l'an 2000. Les appels de candidatures seront également affichés dans les bureaux du Secrétariat du Conseil du trésor et dans ceux de Communications Québec, et seront diffusés dans des maisons d'enseignement ou des corporations professionnelles.

Le poisson au secours des cardiaques

(AP) — Manger du poisson, on le sait, est bon pour la santé. Des chercheurs américains vont plus loin: ils affirment que sa consommation, ne serait-ce qu'une fois par semaine, permet de réduire de moitié le risque de mortalité subite d'origine cardiaque. Cette découverte réalisée sous la conduite du Dr Christine Albert, de l'hôpital Brigham de Boston, se fonde sur les statistiques d'une *Etude sur la santé des médecins* lancée en 1982. Les travaux du Dr Albert ont été publiés dans la revue *Journal of the American Medical Association* datée d'aujourd'hui. Les chercheurs ont analysé les habitudes alimentaires de quelque 20 000 médecins âgés de 40 à 84 ans. Ils ont découvert que ceux qui mangeaient du poisson au moins une fois par semaine voyaient leur risque de mort subite d'origine cardiaque réduit de 52 % par rapport à ceux qui en consommaient moins d'une fois par mois.

Oklahoma City: Nichols échappe à la peine de mort

(AFP) — Le second coupable dans l'attentat d'Oklahoma City, Terry Nichols, 42 ans, a échappé hier à la peine de mort, les jurés du tribunal fédéral de Denver (Colorado) n'étant pas parvenus à une décision unanime sur la peine à lui imposer. Le juge Richard Matsch devra donc décider ultérieurement de cette peine. Un porte-parole du tribunal, Madelyn Henetz, a précisé à l'AFP que «seul un jury» populaire pouvait imposer la peine de mort en vertu de la loi fédérale. Le juge pourra donc décider de la prison à vie sans libération possible, ou d'une peine moins longue. Le constat des douze jurés a provoqué la révolte et les larmes de plusieurs familles de victimes.

LE DEVOIR

MONTREAL

Les réfugiés du verglas

Ils sont des centaines à avoir trouvé chaleur et réconfort dans des centres d'hébergement

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

À au moins 300 citoyens montréalais se sont transformés en campeurs, hier, grande noirceur et froid intérieur obligent.

Trois nouveaux centres d'hébergement ont ouvert leurs portes en fin d'après-midi à Montréal, portant à 1250 places la capacité d'accueil de la ville. Les Montréalais transis peuvent se rendre au Loyola High School, 2465, rue Broadway Ouest (150 places), et au centre sportif Claude-Robillard, 1000, avenue Emile-Journault (300 places).

Mercredi, 150 personnes ont passé la nuit dans les trois premiers dortoirs de fortune ouverts au centre communautaire Côte-des-Neiges, au centre sportif de la Petite-Bourgogne et au centre du Plateau. Au moment de mettre sous presse, quelque 300 Montréalais avaient déjà réservé leur place pour la nuit d'hier à aujourd'hui.

Le centre communautaire Côte-des-Neiges, sur le chemin du même nom, ressemblait à une vaste commune qui aurait fait pâlir d'envie quelques vieux beatniks nostalgiques. À l'accueil, Nathalie Hébert, employée à la Ville de Montréal, compte les «réservations». Pas moins de 160 citoyens ont l'intention de passer la nuit dans cet hôtel improvisé. «Et les gens n'arrivent pas d'entrer», soupire la jeune femme, qui travaille sans relâche depuis 17h mercredi. Malgré deux maigres heures de sommeil, elle arrive sans trop de peine à répondre aux six questions à la seconde que lui posent bénévoles et citoyens.

«Il y a des gens qui ont passé 48 heures dans leur logement sans électricité, dit-elle, toujours sur le qui-vive. Le monde est un petit peu plus agressif aujourd'hui, plus fatigué.»

Les portes resteront ouvertes tant et aussi longtemps que la lumière et la chaleur manqueront dans les foyers. Le centre peut accueillir jusqu'à 350 personnes.

Le zigzag qui traîne ses savates jusqu'au 5347 du chemin de la Côte-des-Neiges dans son plus simple costume (d'hi-

ver, s'entend) n'a pas à s'en faire. Il sera logé et nourri à raison de trois repas par jour. On lui fournit même une brosse à dents et de se glisser par la suite dans des draps propres. Un local a même été aménagé pour garder les animaux domestiques.

«On est bien traité ici», lance Suzanne, une Québécoise d'origine libanaise qui n'en pouvait plus d'endurer la morsure du froid. Suzanne et son mari, Fernand, d'origine syrienne, ont passé la nuit de mercredi à hier dans leur logement du quartier Snowdon. «Il faisait 15 degrés, c'était possible, dit la femme dans la soixantaine. Mais aujourd'hui [hier], le froid s'est accentué. Il faisait huit ou dix. J'avais une migraine et les pieds gelés. Je ne pouvais plus supporter le mal et le froid. Je tremblais.»

«Aujourd'hui, le froid s'est accentué. Il faisait huit ou dix. J'avais une migraine et les pieds gelés. Je ne pouvais plus supporter le mal et le froid. Je tremblais.»

S'armant de patience, Suzanne, Fernand et deux belles-sœurs ont passé l'après-midi à bavarder au centre Côte-des-Neiges. Pleins d'espoir, ils appellent à intervalles réguliers à Hydro-Québec pour savoir si le courant est revenu à leur domicile, «parce qu'on est toujours mieux chez nous», dit la dame.

La conversation bifurque sur le rôle d'Hydro-Québec qui, au pire moment de cette «calamité», a maintenu 755 000 foyers dans le noir. Pour Eugénie, l'une des belles-sœurs, la société d'État est fautive. «Il faut prévoir, c'est dans la nature.»

«Nous n'avons rien contre Hydro-Québec, renchérit Fernand. C'est un acte de Dieu. Mais nous demandons que l'on prenne des précautions à l'avenir, parce que ce qu'il y a eu, c'est vraiment insupportable. Le corps humain ne peut supporter une telle catastrophe. Nous sommes à l'aube du troisième millénaire, la science a amené les grands États sur les astres, sur la Lune. Ce ne doit pas être une chose impossible que de trouver des solutions à nos problèmes atmosphériques...»

Fernand s'interrompt; sa femme lui a vraisemblablement conseillé de se taire dans une langue qui n'était ni l'anglais ni le français. Autre culture, mêmes scènes de ménage...



Ils n'ont pas eu à s'en faire, ceux qui, comme Fernand et Suzanne, ont trouvé refuge au centre communautaire Côte-des-Neiges: il ont pu manger à leur faim et dormir bien au chaud.



Des pompiers enlèvent des branches tombées près des fils électriques.

Plus de 16 000 arbres endommagés

Le Service des parcs met les bouchées doubles afin de terminer l'élagage avant que d'autres branches ne tombent

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Plus de 16 000 arbres des 140 000 qui bordent les rues montréalaises ont été endommagés, à des degrés divers il va sans dire, par la pluie verglaçante tombée au cours des derniers jours. Pour ce qui est de l'inventaire des arbres situés dans les parcs de Montréal, on a indiqué que l'analyse de la situation reste à achever.

En ce qui concerne les cas urgents, le Service des parcs, jardins et espaces verts de Montréal a indiqué que leur nombre avait atteint les 3130. En fin d'après-midi hier, les deux tiers d'entre eux avaient été traités.

Pour l'heure, «on met les bouchées doubles sur les cas urgents et l'élagage. On fait tout pour élaguer avant que d'autres branches ne tombent», a indiqué Edith Parizeau, du Service des parcs. Pour ce faire, il a été décidé de rameuter, si l'on peut dire, toutes les troupes disponibles.

En clair, on a allongé les quarts de travail, mis à contribution tous les employés des parcs afin d'élaguer et de ramasser les branches, soit de 500 à 600 personnes, et demandé à des entreprises privées spécialisées en émondage de joindre les 50 spécialistes que la Ville emploie sur une base permanente.

De tous les quartiers de la ville, c'est l'ensemble que forment Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges qui a été le plus touché. Selon les chiffres

fournis par Mme Parizeau, pas moins de 3000 arbres ont été endommagés, comparativement à 2000 pour l'ensemble Rosemont-Petite-Patrie, 2000 pour le Sud-Ouest, de 800 à 900 pour Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles, et seulement 85 pour Ahuntsic et Cartierville où, pourtant, le stock d'arbres est quasi équivalent à celui de Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges. Incidemment, une centaine d'arbres situés dans ces derniers devront être abattus dans les prochaines heures.

Quoi d'autre? «En raison de l'état changeant de la température, lit-on dans un communiqué, il est impossible de préciser à quel moment les opérations d'élagage et de ramassage des branches se termineront.»

Commission d'enquête sur la Sûreté du Québec

Un policier aurait été promu pour avoir tronqué une enquête interne

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le policier Francis Pelletier aurait été promu commandant du district de Montréal, pour la Sûreté du Québec, fonction qu'il occupe toujours, en guise de récompense pour avoir tronqué une enquête interne sur des collègues policiers.

C'est ce qu'a laissé entendre le témoin Bernard Arsenaull, hier, devant la commission Poiras qui en était à sa 100^e journée d'enquête publique sur la SQ.

«Il a été promu. Il n'y avait pas de prévisions de promotion pour lui, mais tout à coup, le 4 juin 1996, il est promu commandant du district de Montréal», a lancé M. Arsenaull qui, avec les enquêteurs Louis Boudreaull et Hilaire Isabelle, avaient été mandatés pour faire la lumière sur les ratés de policiers de la SQ dans le dossier du clan Matticks.

Francis Pelletier, qui commandait depuis quelques mois le district d'Abitibi-Témiscamingue et du nord du Québec, a été désigné à compter de janvier 1996 pour prêter main forte au trio d'enquêteurs, débordés par la collecte des preuves en vue du procès des quatre policiers accusés de fabrication de preuves, de parjure et d'entraves à la justice, Lucien Landry, Dany Fafard, Pierre Ducloux et Michel Patry.

M. Arsenaull, qui s'est vu retirer son statut de policier le 15 octobre 1996, en même temps que MM. Boudreaull et Isabelle, pour manque de loyauté envers le directeur général Serge Barbeau et la SQ, a expliqué sa perception actuelle du travail d'enquête effectué par M. Pelletier.

Il a dit croire que M. Pelletier était de bonne foi quand il a commencé l'enquête sur la fabrication de preuves dans une perquisition chez un membre du clan Matticks et le

vol allégué par Gerry Matticks de 50 000 \$.

M. Arsenaull pense que le superviseur de M. Pelletier, le directeur général adjoint Gilles Falardeau, et le directeur général Serge Barbeau lui ont fait comprendre qu'il n'était peut-être pas nécessaire de fouiller au point de constituer une preuve suffisante pour que des accusations criminelles soient portées.

«Ils étaient de bonne foi quand ils ont ouvert ces dossiers d'enquête. Quand quelqu'un a regardé ça par en arrière, il a pu dire: "Vous n'êtes pas en train d'en déterrer cinq ou six autres [crimes], on n'a même pas fini le premier procès." Ce qui était important, c'était de faire des changements dans l'organisation de la SQ. J'ai eu l'impression que c'était trop gros. Ça existait, mais était-il nécessaire d'arriver à procès avec tout ça?», a dit M. Arsenaull.

Ce dernier pense qu'il a été convenu de reconnaître dans des documents que des crimes avaient été commis mais que la preuve n'était pas suffisante pour tenir un procès et que cela suffisait pour que des mesures soient prises pour que cela n'arrive plus.

À la suite de la lecture des rapports d'enquête rédigés par M. Pelletier, M. Arsenaull en est arrivé à la conclusion que son collègue n'avait pas voulu aller au fond des choses.

À titre d'exemple, il cite le rapport que M. Pelletier a présenté au procureur de la Couronne sur le policier Laurent Laflamme. «Il a envoyé au procureur un dossier non complet. Il n'a pas fourni la documentation pertinente.» Aucune accusation criminelle n'a été portée.

M. Arsenaull croit qu'en parallèle le superviseur de Francis Pelletier, Gilles Falardeau, s'est prêté à des tractations avec les représentants de l'Association des policiers provinciaux du Québec pour que ne soient pas inquiétés des policiers ayant eu une conduite répréhensible.

Le témoignage de M. Arsenaull se poursuit aujourd'hui.



In memoriam

Une rose ne dure que quelques jours.

Le cœur doit durer toute la vie.

Le don In memoriam est un hommage à la vie.



FONDATION
DES MALADIES
DU CŒUR
DU QUÉBEC

Tél. : (514) 871-1551
1-800-567-8563

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

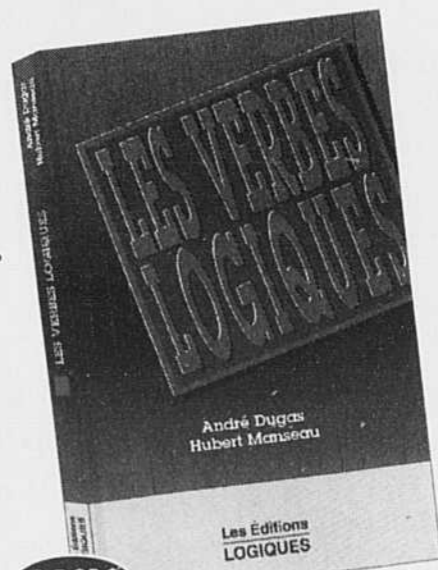
30 salles de bain en démonstration
Faut voir...

la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél. 475-8492 • Internet: www.dcor25.com

Pourquoi acheter en France ce qu'on fait si bien au Québec?

- 1500 verbes de plus que les autres guides
- 130 modèles faciles à utiliser
- usage des prépositions
- grammaire des verbes
- fréquence d'emploi des verbes
- aucune exception



12,95 \$
Les verbes logiques
André Dugas et Hubert Manseau
248 pages

Les Éditions LOGIQUES
Distribution exclusive : LOGIDISQUE 1225, rue de Condé Montréal (Québec) H3K 2E4
Tél. : 933-2225 Fax : 933-2182 logique@cam.org http://www.logique.com



Comment faire beaucoup pour mon enfant de 0 à 5 ans

Lucille Bouffard
avec la collaboration de
Marie Poirier
128 pages, 8,95 \$

Vous êtes parent et vous désirez donner à votre enfant tout ce dont il a besoin pour qu'il se développe harmonieusement. Cependant, votre réalité se résume à une course folle contre la montre. Vous avez tant à faire et vous disposez de si peu de temps. Comment conjuguer votre rôle de parent et les besoins de votre enfant sans vous essouffier ni vous surcharger de travail?

Une solution consiste à exploiter, au profit de votre enfant, les gestes de tous les jours et à intégrer votre petit, lorsque possible, à vos activités quotidiennes. Que ce soit en faisant la lessive ou le marché, vous découvrirez les trésors que recèlent ces activités journalières et vous apprendrez à les exploiter pour le bien-être de votre enfant. Elles deviendront une source de plaisir et de créativité pour vous deux.

LES ÉDITIONS
LA PENSÉE inc.

4243, rue Beaubien Est, bureau 1
Montréal (Québec) H1T 1S5
Téléphone: (514) 593-1144
Sans frais: 1 800 667-5442
Télécopieur: (514) 593-6380
Adresse Internet: http://www.liddec.qc.ca

LE DEVOIR

POLITIQUE

La réponse au rapport Erasmus-Dussault

Ottawa offre ses regrets aux peuples autochtones

Le manque d'engagements concrets a déçu les leaders autochtones

Le gouvernement fédéral a répondu au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones en exprimant ses regrets hier pour ses actions passées à l'endroit des autochtones et en promettant une nouvelle relation basée sur le partenariat. Son annonce a toutefois provoqué une réaction mitigée parmi les leaders autochtones canadiens.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

cères», a lu la ministre des Affaires indiennes Jane Stewart.

Elle a aussi déploré les événements ayant entraîné la pendaison de Louis Riel mais elle n'est pas allée jusqu'à promettre sa réhabilitation. Elle a simplement promis de chercher les moyens de reconnaître la contribution des Métis et de mieux refléter la place qu'occupe Riel dans l'histoire du pays.

Pour le reste, le gouvernement décrit sa vision générale du partenariat qu'il veut établir avec les autochtones et plusieurs initiatives qu'il veut poursuivre, entreprendre ou aborder pour y parvenir, dont la création d'un organisme de revendications indépendant.

Il est toutefois bien loin de répondre aux quelque 440 recommandations du rapport de la commission Erasmus-Dussault. En matière d'autonomie gouvernementale, Ottawa continue plutôt sur sa lancée des dernières années tout en réaffirmant sa volonté d'établir une relation fondée sur les traités. La ministre a rappelé que la réponse offerte hier n'était que le point de départ d'un long processus. «Nous ne pouvons pas tout changer du jour au lendemain. La commission royale elle-même préconise un processus de renouveau échelonné sur 20 ans», a-t-elle ajouté.

Selon le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine, l'événement d'hier a marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations entre Ottawa et les peuples autoch-



Le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine, et le président du Congrès des peuples autochtones, Harry Daniels, écoutent une leader autochtone dénoncer la déclaration fédérale d'hier.

tones. «Il aura fallu un certain courage au ministre et au gouvernement pour franchir ce pas historique», a-t-il ajouté au cours d'une longue cérémonie.

Une partie importante de l'annonce d'hier portait sur les écoles résidentielles. Ce dossier avait fait l'objet d'un pan entier du rapport de la commission royale, tout comme la relocalisation forcée de communautés inuites. Les victimes de ces actions demandent depuis longtemps des excuses, des compensations financières et un fonds d'aide.

En plus d'exprimer ses regrets aux anciens élèves des pensionnats, le

gouvernement a offert 350 millions de dollars sur quatre ans pour «la guérison communautaire». Son initiative n'a pas eu l'effet attendu. M. Fontaine, qui fut lui-même interné pendant dix ans dans les écoles résidentielles, a dit, avec émotion et les larmes aux yeux, qu'il acceptait ce qu'il a appelé des excuses.

Amertume

Les autres leaders nationaux ne l'entendaient pas ainsi, jetant un froid sur l'assemblée. Ils n'ont pas manqué de faire observer que le mot «excuses», qui a plus de force en an-

glais que le mot «regrets», avait été écarté. Le président du Congrès des peuples autochtones, Harry Daniels, a répété sa déception face à l'ensemble de la réponse du gouvernement et rappelé qu'on n'avait pas hésité à faire des excuses aux Japonais internés durant la Deuxième Guerre mondiale. «Je ne peux accepter cette déclaration de réconciliation», a renchéri avec un brin d'amertume la présidente de l'Association des femmes autochtones, Marilyn Buffalo. Les deux leaders ont souligné que le premier ministre Mulroney s'était lui-même excusé auprès des Japonais internés et qu'il l'avait fait aux Communes.

L'attribution des 350 millions de dollars n'a pas calmé leur colère. On reconnaissait l'importance de la somme mais on le jugeait encore insuffisant. M. Daniels et Mme Buffalo ont souligné que le gouvernement avait dépensé 150 millions de plus uniquement pour annuler un contrat d'achat d'hélicoptères.

La présidente d'Inuit Tapirisat, Okalik Egeesaiak, a déploré l'absence d'excuses adressées aux Inuits relocalisés. Le président du Conseil national des Métis, Gérald Morin, était modérément heureux qu'on admette avoir ignoré la contribution de son peuple et le besoin de revoir le rôle de Louis Riel mais se disait déçu de la timidité du gouvernement et du peu de réponses offertes aux attentes des Métis et des Indiens sans statut en matière de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale.

A part M. Fontaine, dont les ami-

ties libérales sont connues, tous les leaders se sont plaints d'avoir été insuffisamment consultés. Malgré cela, ils veulent bien donner la chance au coureur et ils ont tous dit qu'ils étaient prêts à travailler avec les ministres responsables.

Les coprésidents de la commission, George Erasmus et le juge René Dussault, mesuraient leurs paroles, parlant tous les deux du début d'un long processus qui exigera des actions d'importance en matière de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale. «Ce n'est qu'à ce moment qu'on pourra juger de la sincérité du gouvernement», a dit M. Erasmus. M. Dussault constatait pour sa part qu'Ottawa avait endossé les grandes orientations de la commission. «Ce qui est important, c'est qu'il y ait un point de départ dans la bonne direction. Je dois dire que ce que j'ai entendu n'est pas parfait mais intéressant.»

La ministre Stewart a pour sa part expliqué que le fédéral injecterait l'an prochain 126 millions de plus et réallouerait 60 millions pour soutenir des programmes annoncés dans le Livre rouge et le discours du Trône, destinés aux enfants, aux jeunes et à l'acquisition des langues autochtones, et pour améliorer les logements et les systèmes d'aqueducs et d'égouts.

La commission recommandait aux différents paliers de gouvernement d'investir, à partir de 2001, entre 1,5 et deux milliards par année pour corriger la situation économique et sociale des autochtones et pour régler la question des revendications territoriales.

Option Canada

Brassard dénonce le «double scandale»

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales Jacques Brassard s'insurge devant ce qu'il appelle le «double scandale» d'Option Canada. M. Brassard ne comprend pas que le gouvernement fédéral ait versé près de cinq millions de dollars à un organisme qui s'est impliqué en faveur du camp du NON durant la campagne référendaire de 1995.

«C'est un véritable scandale, un double scandale. D'abord parce qu'on a carrément utilisé des fonds publics pour saboter le processus démocratique référendaire. [...] Le deuxième scandale vient du fait que le gouvernement fédéral refuse de façon arrogante et méprisante de rendre des comptes.»

M. Brassard rappelle que les deux comités référendaires, ceux du OUI et du NON, avaient droit ensemble à un total de sept millions de dollars de dépenses en 1995 en vertu de la loi. Et de son côté, ajoute-t-il, Option Canada a bénéficié de cinq millions provenant du gouvernement fédéral. Il appuie donc la démarche du Bloc québécois dans cette affaire en indiquant que les autres formations politiques devraient emboîter le pas.

«J'espère que les autres partis d'opposition à la Chambre des communes, s'ils ont un sens démocratique le moindrement développé, vont exiger que le gouvernement fédéral rende des comptes et indique comment ce [montant de] cinq millions a été dépensé.»

Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales s'inquiète de l'indifférence qui entoure les agissements d'Option Canada à Ottawa. Il croit que si le camp du OUI avait agi de la même façon en 1995, les réactions seraient bien différentes.

«S'il y avait eu cinq millions du trésor public québécois dépensés de cette façon, on aurait été cloués au pilori. Il aurait fallu s'enfermer dans notre sous-sol pendant plusieurs mois. Mais il semble qu'à Ottawa, c'est normal. Il n'y a pas de problème.»

M. Brassard réfute toute comparaison qu'on pourrait être tenté de faire avec les actions menées par le Conseil de la souveraineté en 1995.

«Oui, on avait subventionné le Conseil au vu et au su de tout le monde. Il n'y avait aucune cachotterie. Tout le monde savait comment cet argent était dépensé. Ça s'est fait aussi avant le référendum, donc ça n'a pas favorisé un camp plus qu'un autre.»

Selon lui, Ottawa n'a pour sa part jamais respecté la Loi québécoise sur les consultations populaires, pas plus en 1980 qu'en 1995. Il encourage donc le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, à continuer de réclamer des comptes au gouvernement fédéral.

«Il s'agit de cinq millions de dollars de fonds publics. N'importe quel démocrate — ça inclut M. Dion, qui ne cesse de proclamer à tout bout de champ que c'est un démocrate exemplaire — qui se respecte exigerait que le gouvernement indique comment cet argent a été dépensé dans le cadre de la campagne référendaire.»

Les services de base en santé resteront publics, assure Rochon

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — C'est le système public de santé qui doit continuer à assurer les services de base au Québec, a indiqué le ministre de la Santé, Jean Rochon.

A l'issue de la réunion du conseil des ministres, M. Rochon a reconnu qu'il créera au cours des prochaines semaines un groupe de travail afin d'analyser si certains secteurs du régime de santé devraient faire l'objet de privatisations, comme le suggérait récemment un des artisans du régime public québécois de santé, l'ex-ministre Claude Castonguay. «On a un système public sur lequel on travaille depuis trois ans pour le renforcer. Le système public doit être capable d'assurer le panier de services de base. Cela veut dire être accessible à toute personne selon ses besoins, et que ce n'est pas une question d'argent qui fait qu'on passe avant

l'autre (à l'urgence) ou qu'on attend moins longtemps», a dit M. Rochon. Un noyau important de services est assuré par la Régie de l'assurance maladie et il n'est pas question de les désassurer. «C'est un acquis depuis 30 ans au Québec, la population veut le maintenir et le choix du gouvernement et du ministre est d'assurer cela», a expliqué M. Rochon.

Mais cela n'empêche pas d'être «imaginatif» et de penser à d'autres types de partenariat dans les services administratifs ou dans l'hébergement. «C'est ce qu'on va prendre le temps de regarder mais pas pour remettre en cause notre système. C'est impensable», a dit M. Rochon. Des projets de privatisation partielle circulent actuellement dans le réseau. Certains, comme M. Castonguay, les soutiennent pendant que d'autres, comme le Conseil de la santé et du bien-être ou les centrales syndicales, affirment que des services privatisés de santé créeraient un système à plusieurs vitesses et mettraient en place deux types de services, un pour les riches et un autre pour les pauvres.

Hélicoptères: Landry veut des retombées

LE DEVOIR

Le ministre des Finances, Bernard Landry, compte suivre de près le dossier de l'achat de 15 hélicoptères par Ottawa en s'assurant que le Québec y retire le plus d'emplois et de retombées économiques possibles.

Rappelant que les entreprises québécoises comptent pour plus de la moitié de l'industrie aéronautique canadienne, le Québec étant la sixième puissance aérospatiale

du monde selon lui, M. Landry a toutefois indiqué que le choix du Cormorant par le gouvernement fédéral ne présentait pas une belle passe de l'histoire politique et économique du Canada. «Sur le plan des finances publiques d'un pays qui est endetté de 600 milliards et sur le plan de la transparence politique, a-t-il déclaré, c'est un gâchis lamentable. Quant au fond des choses, il est évident qu'il y avait des options moins chères par coût unitaire des appareils et par fonctionnement.»

Grand concours de JOURNALISME LE DEVOIR

VOUS QUE LE JOURNALISME INTÉRESSE ET QUI ÊTES INSCRIT À TEMPS COMPLET DANS UN CÉGEP OU UN COLLÈGE DU QUÉBEC, VOILÀ UNE OCCASION D'AGIR.

Pour saisir cette chance de mesurer vos aptitudes et - qui sait? - de faire vos débuts dans un grand journal, il s'agit de rédiger un article critique d'au moins 800 mots, sur une manifestation sociale ou culturelle d'ici: rassemblement populaire, événement sportif, film, livre, pièce de théâtre, ou autres.

À retenir:

- Votre participation à ce concours peut s'insérer dans le cadre de vos cours.
- La date limite des envois de textes au journal **Le Devoir** est le 20 mars 1998.
- La remise des prix aura lieu en mai 1998.

À gagner:

L'un ou l'autre de plusieurs prix:

- La publication de votre article dans **Le Devoir**
- Une bourse d'étude
- Un ordinateur
- Un dictionnaire

Votre professeur de français vous en dira davantage sur les modalités de participation.

LA FONDATION DU DEVOIR

MUSÉE STEWART AU FORT DE LIEU SAINT-REMI

MUSÉE STEWART AU FORT DE LIEU SAINT-REMI

AQPF
Association québécoise des professeurs de français
1-800-267-0947

loto-québec

Hydro Québec

DICIONNAIRE'S LE ROBERT
Tous les «richesses de la langue»

LE DEVOIR

LE MONDE

MEXIQUE

Le massacre du Chiapas provoque des remous politiques

ANDRÉ BIRUKOFF
AGENCE FRANCE-PRESSE

Mexico — Le massacre il y a trois semaines de 45 Indiens au Chiapas provoque de graves remous au sein du pouvoir et le gouverneur de cet État — bastion de la guérilla zapatiste — a décidé hier de démissionner, quatre jours après le limogeage du ministre de l'Intérieur.

Membre du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis 68 ans) Julio Cesar Ruiz Ferro a présenté sa démission après avoir été vivement critiqué pour n'avoir su ni prévenir ni empêcher le massacre le 22 décembre dernier de 45 Indiens tzotziles par des paramilitaires, soupçonnés d'être liés au parti au pouvoir.

Confirmant la démission du gouverneur, le nouveau ministre de l'Intérieur, Francisco Labastida, considéré comme un proche du président Ernesto Zedillo, a aussitôt fait part de son soulagement en déclarant que le départ de Ruiz Ferro allait «contribuer à détendre la situation de conflit au Chiapas» et «à renforcer le climat de confiance que recherche le gouvernement».

Le massacre d'Acteal près de San Cristobal (à 1200 km au sud-est de Mexico) apparaît donc désormais comme un révélateur de l'impuissance du gouvernement mexicain à résoudre jusqu'à présent un conflit, apparu dans toute son ampleur le 1er janvier 1994 avec le début du soulèvement armé de la guérilla de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), dirigée par le sous-commandant Marcos.

Conscient de cette situation, le pouvoir semble vouloir actuellement reprendre l'initiative et la démission du gouverneur du Chiapas — l'un des États des plus pauvres du Mexique — semble aller dans le même sens que le limogeage inattendu, samedi dernier, d'Emilio Chuayffet, un «faucon» du gouvernement du président Zedillo.

Chuayffet avait été rendu responsable, en particulier par l'opposition, de l'aggravation de la tension au Chiapas.

En prenant la succession de Chuayffet, Francisco Labastida a annoncé un changement de politique et n'a pas écarté l'éventualité d'une rencontre face à face avec le chef suprême des zapatistes, le sous-commandant Marcos.

Toutefois, en faisant de nouvelles offres de paix, Labastida a dans le même temps augmenté la pression sur les guérilleros zapatistes en poursuivant le renforcement de la présence de l'armée au Chiapas, dont les effectifs sont actuellement évalués à quelque 30 000 hommes.

Par ailleurs, le président mexicain Ernesto Zedillo a nommé hier la sénatrice Rosario Green, membre du PRI au pouvoir, au poste de ministre des Affaires étrangères, faisant d'elle la première femme occupant cette fonction au Mexique.

Green remplace Jose Angel Gurria, nommé lundi ministre des Finances.

En présentant Green en direct à la télévision, Zedillo a expliqué qu'elle avait une grande expérience internationale et diplomatique.

Elle a été notamment ambassadeur dans l'ex-RDA, représentante du Mexique à la Banque mondiale et secrétaire général adjoint de l'ONU.

Zedillo a précisé qu'il souhaitait que Green fasse en sorte que le Mexique soit respecté et apprécié dans le monde entier. Une de ses fonctions particulières sera de garantir la protection des immigrants mexicains aux États-Unis. Divorcée, mère de deux enfants, Rosario Green, 56 ans, a quitté les Nations unies fin 1996 pour retourner au Mexique. Elle a été élue en 1997 au Sénat, sous l'étiquette du PRI.

EN BREF

Destruction d'un symbole

Buenos Aires (AFP) — Le douloureux passé de la répression sous la dictature militaire est réapparu au premier plan, d'un seul coup, hier à Buenos Aires, avec l'annonce par le président Carlos Menem de la création d'un espace vert à la place de l'école supérieure mécanique de la Marine (ESMA). Selon des chiffres non officiels, quatre mille personnes au moins, sur les 10 000 disparus officiellement reconnus, ont été torturées et assassinées entre 1976 et 1983 dans les locaux de l'ESMA, qui se dressent à la sortie nord de la capitale argentine. Ce bâtiment est rapidement devenu le symbole de la répression sous la dictature militaire en Argentine où, selon les organisations humanitaires, se sont en fait 30 000 personnes qui auraient disparu. L'ESMA, principal camp de torture, était dirigé par l'amiral Emilio Massera.

Massacre en Afghanistan

Kaboul (AFP) — Un porte-parole de l'opposition aux talibans, la milice fondamentaliste islamique qui contrôle les deux tiers de l'Afghanistan, a affirmé hier que les talibans avaient massacré 600 civils début janvier dans la province de Faryab. Aucune confirmation indépendante n'a pu être obtenue immédiatement, et aucun responsable des talibans n'a pu être joint pour réagir à cette accusation. Le porte-parole, Abdullah, proche collaborateur de l'un des chefs de la coalition d'opposition, le commandant Ahmad Shah Massoud, a déclaré à l'AFP que les talibans, contraints d'abandonner le district de Qaysar, dans la province de Faryab, sous la pression des forces de l'opposition, avaient tué 600 civils avant de quitter les lieux. «Les talibans ont été chassés du district de Qaysar au début du mois et, avant de quitter le secteur, ont tué 600 civils, parmi lesquels des personnes âgées, des femmes et des enfants», a affirmé le porte-parole, précisant qu'il se fondait sur «des récits de témoins oculaires» recueillis par des responsables de l'opposition.

Appel d'Amnesty International

Jérusalem (AFP) — Amnesty International a appelé hier Israël à interdire l'usage de la torture, au moment où la Cour suprême étudie la légalité des «pressions physiques» exercées sur un Palestinien détenu. «Israël est le seul pays au monde connu pour avoir légalisé de facto la torture en autorisant certaines méthodes d'interrogatoire», a affirmé l'organisation de défense des droits de l'homme dans un communiqué. «Nous espérons que la Cour suprême déclarera sans ambiguïté que l'utilisation de ce genre de méthodes est inacceptable, ce qui serait un pas décisif pour mettre un terme à l'usage de la torture et des mauvais traitements par les services de sécurité israéliens», indique le communiqué. La Cour suprême a entamé hier l'examen de la légalité des techniques d'interrogatoires utilisées par le Shin Beth à propos du cas d'un Palestinien détenu, Fouad Koran.

ALGÉRIE

Le bilan du carnage s'alourdit

Washington fait état d'une ouverture de la part d'Alger

AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — Le carnage s'est poursuivi dans la région de l'Ouarsenis, où trois nouvelles attaques de douars isolés ont fait 62 morts, selon les autorités, mais le gouvernement a indiqué hier n'avoir sollicité aucune forme d'aide de l'étranger, comme le propose l'Union européenne.

Toutefois, en dépit des réticences affichées par Alger à une enquête internationale, le département d'État américain a dit que l'Algérie avait accepté «en principe» l'idée d'une visite d'un émissaire des Nations unies.

Le ministère algérien des Affaires étrangères a convoqué mardi l'ambassadeur des États-Unis à Alger, Cameron Hume, pour protester contre l'appel de Washington en faveur d'une enquête internationale sur les massacres en Algérie.

L'agence de presse APS rapporte que Cameron Hume s'est vu rappeler que l'Algérie rejette catégoriquement toute idée de commission internationale, quel qu'en soit l'initiateur et quelles qu'en soient la forme et la nature.

Mais James Rubin, porte-parole du département d'État, a souligné que ce qui importe, c'est «la meilleure façon d'aller aux faits, pas de mettre en cause le gouvernement».

«Nous croyons que des éléments extérieurs pourraient apporter des informations supplémentaires sur l'étendue et l'origine de ces crimes haineux», a-t-il ajouté lors d'un point de presse.

Il a indiqué que les Algériens avaient dit à l'ambassadeur Hume qu'ils «accepteraient une visite d'un rapporteur

de l'ONU sur les droits de l'homme». Il s'agit d'une acceptation de principe, a encore dit James Rubin.

Les services de sécurité, sortant de leur mutisme, ont annoncé hier que trois nouvelles attaques avaient été lancées dans la nuit de lundi à mardi dans la région de l'Ouarsenis (250 km à l'ouest d'Alger), où se concentrent les massacres.

Soixante-deux civils ont été lâchement assassinés et 48 blessés. Une «intense opération de recherches» était en cours.

Hier matin, des journaux privés avaient donné de nouveaux chiffres des massacres depuis dimanche, mais le décompte à partir de ces informations — au moins 170 morts — était très approximatif.

Le gouvernement, réuni en conseil, a condamné les crimes barbares et appelé la population à «redoubler de mobilisation et de vigilance».

Le porte-parole du gouvernement Habib Chawki Hamraoui a réitéré le «rejet ferme et inébranlable» de «toute ingérence».

Il a déclaré que le peuple algérien n'avait «sollicité aucune forme d'aide pour ses victimes qu'il entoure de sa solidarité», à la veille d'une première réunion, aujourd'hui à Bruxelles, d'experts européens pour discuter d'un plan d'aide aux victimes algériennes, et au moment où la pression internationale s'accroît sur Alger.

Dans l'Ouarsenis, rien ne semblait devoir enrayer les attaques, attribuées au Groupe islamique armé (GIA) contre

des villages pauvres, sans électricité ni téléphone, qui s'éparpillent sur les flancs des montagnes.

Le carnage de Had Chekala a fait quelque 153 morts, selon le quotidien *La Tribune*. *El Watan* parlait de 150 morts. *Le Matin* estimait que le bilan, «selon des témoins, dépasserait les 300 morts».

Certains journaux rapportaient des actes de barbarie: victimes mutilées, brûlées vives dans leurs maisons, femmes enceintes éventrées.

«Après avoir abattu un âne, ils ont mis sa tête sur le corps d'un vieux fellah du douar qu'ils ont décapité», a affirmé un témoin, cité par *La Tribune*.

Le quotidien *Liberté* avançait hier que les commandos du GIA, dirigés par un émir local, Aouad Bouabdellah, dit cheikh Nourreddine, se vengeraient de l'anéantissement d'une colonne l'année dernière par les forces de sécurité.

Le GIA frapperait aussi des populations «qui ont constitué une base logistique» pour son rival de l'Armée islamique du salut (AIS), qui a décrété une trêve depuis le 1er octobre.

Une grande confusion semblait régner dans l'Ouarsenis, où des habitants désarmés continuent de fuir. L'accès de certains douars isolés a été bouclé par les forces de sécurité. D'autres sont inaccessibles. Des rumeurs proviennent de mouvements de panique et de fuite.

Le bilan des massacres depuis le début du ramadan, mardi dernier, devient de plus en plus difficile à évaluer. Mais il semble, selon les différents bilans de presse, dépasser largement les 600 morts.

ULSTER

Londres fait un geste envers les protestants

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Londres a consenti hier un geste en faveur des principaux opposants protestants à la reprise des pourparlers de paix en Ulster, avec l'annonce d'une visite du ministre à l'Irlande du Nord Mo Mowlam demain aux prisonniers loyalistes à la prison du Maze, près de Belfast.

Le ministre rencontrera les détenus paramilitaires de l'Association de défense de l'Ulster (Ulster Defence Association-UDA) et des Combattants pour la liberté de l'Ulster (Ulster Freedom Fighters-UFF), deux milices proches du petit Parti démocratique d'Ulster (UDP).

Les prisonniers de l'UDA et l'UFF, particulièrement influents, ont annoncé dimanche le retrait de leur soutien au processus de paix en signe de protestation contre les concessions à leurs yeux unilatérales faites par Londres aux catholiques républicains. Gary McMichael, chef de l'UDP, a qualifié l'annonce de la visite de Mo Mowlam de «pas significatif», à l'issue d'une rencontre de près de deux heures à Londres avec le ministre.

Il a reconnu qu'«une porte a été ouverte», mais a indiqué que «la crise était toujours présente, et n'avait pas diminué d'intensité». «Il reste à voir si d'autres portes peuvent être ouvertes à la suite de cette visite», a-t-il dit.

L'UDP, comme l'autre petit parti proche des milices protestantes, le Parti progressiste unioniste (PUP), a menacé de boycotter la suite des pourparlers, une mesure qui pourrait remettre en cause le cessez-le-feu loyaliste décrété en octobre 1994, et par là même l'ensemble du processus de paix.

Mo Mowlam expliquera aux détenus «l'importance de la participation des partis qui les représentent aux pourparlers», a souligné le ministre à l'Irlande du Nord. Le ministre a de son côté promis «d'intégrer dans les négociations» le sort des prisonniers des deux camps, accédant ainsi à une revendication des loyalistes.

La visite représente le premier geste significatif de Londres à l'égard des protestants depuis la reprise du cycle de la violence dans la province, qui a fait trois morts et une dizaine de blessés en dix jours. Les gouvernements britannique et irlandais, organisateurs du processus de paix en Irlande du Nord, tentent de prendre de vitesse les opposants aux pourparlers, censés reprendre lundi, qui multiplient les tentatives de déstabilisation.

Les détenus protestants demandent notamment à bénéficier à l'instar de leurs homologues catholiques, de mesures d'élargissement.

Le processus de paix au Proche-Orient

Israël durcit le ton

LUC DE BAROCHEZ
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Israël a durci encore sa position dans le processus de paix, ce qui complique la mission de médiation avec les Palestiniens que poursuivait hier l'émissaire américain Dennis Ross.

La radicalisation du premier ministre Benjamin Netanyahu, encore plus dépendant de l'extrême-droite depuis la démission du chef de la diplomatie David Levy, a suscité des protestations dans l'aile modérée de sa coalition, dont certains membres ont menacé d'occuper à sa chute.

Selon les médias israéliens, Netanyahu est revenu à sa position d'il y a deux mois en envisageant un retrait militaire limité à 6 ou 8 % de la Cisjordanie, que les États-Unis ont déjà jugé insuffisant.

Netanyahu a fait savoir à Ross qu'il était prêt à une confrontation avec le puissant allié américain si Washington accentuait ses pressions, a indiqué le quotidien *Haaretz*.

Ross, arrivé mardi au Proche-Orient, a pourtant affirmé au dirigeant palestinien Yasser Arafat que les États-Unis continueraient à insister pour que le retrait soit d'au moins 10 % du territoire, a indiqué le négociateur en chef palestinien Saëb Erakat.

Ross a dit à Arafat que «les crises intérieures en Israël n'affectent pas la position» des États-Unis «qui estiment que le processus de paix doit être remis sur les rails», a déclaré Erakat.

«Washington s'en tient à sa position; le redéploiement doit être crédible et son ampleur doit être à deux chiffres», a souligné ce négociateur.

Ross devait revoir Netanyahu, puis Arafat, hier soir, ont indiqué des responsables. Sa mission est de préparer les entretiens qui doivent avoir les deux dirigeants, les 20 et 22 janvier, avec le président Bill Clinton à Washington.



Des réfugiés kurdes d'origine irakienne ont fait hier un peu d'exercice dans la cour de camp de Agios Stefanos, au nord d'Athènes.

Des Kurdes arrivent en Italie

Bonn va fermer ses frontières

STEVE PAGANI
REUTER

Rome — De nouveaux groupes de réfugiés kurdes sont arrivés hier sur les côtes italiennes tandis que l'Allemagne a annoncé qu'elle fermerait ses frontières aux Kurdes malgré leur situation difficile en Turquie et en Irak.

Le ministre allemand de l'Intérieur, Manfred Kanther, a déclaré que son gouvernement était de plus en plus préoccupé par les informations en provenance des côtes italiennes.

Bonn est persuadé que l'Italie n'est qu'une étape pour ces réfugiés dont l'Allemagne, où la communauté kurde est déjà forte d'un demi-million de personnes, serait la destination finale.

«À l'évidence, les conditions de vie au Kurdistan sont très dures», a reconnu Manfred Kanther. «Une solution provisoire a été trouvée, celle de l'émigration en Allemagne. Mais nous ne permettrons pas que cela se produise et cela ne se produira pas», a-t-il prévenu.

La Commission européenne s'est employée pour sa part à défendre les principes de l'accord de Schengen, qui abolit les contrôles frontaliers entre les États participants. «Schengen est l'avènement de la libre-circulation des personnes mais il est assorti de mesures efficaces pour contrôler l'illégalité et la criminalité. Cela marche», a assuré un porte-parole de la Commission.

L'Italie et, au-delà, l'Union européenne sont confrontées à un afflux d'émigrés kurdes désireux de tenter leur chan-

ce en Europe. Plus de 1200 réfugiés, essentiellement des Kurdes en provenance de la Turquie et de l'Irak, ont débarqué la semaine dernière en Italie.

Selon certaines informations, 1300 autres seraient actuellement en mer, se rapprochant des côtes italiennes. Une cinquantaine de Kurdes ont débarqué mercredi sur les côtes sud de l'Italie. Un canot pneumatique avec à son bord une trentaine de Kurdes a été aperçu aux premières heures d'hier par un caméraman de Reuters Télévision sur la côte entre Brindisi et Otrante, dans le talon de la botte italienne. Malgré les recherches des garde-côtes — projecteurs et hélicoptères —, le canot a pu repartir quelques minutes plus tard, à vide.

Plus au nord, sur la côte des Pouilles, 25 autres Kurdes ont été recueillis dans la journée d'hier. Ils avaient, semble-t-il, du finir leur odyssée à la nage, après avoir reçu l'ordre de sauter du bateau «passeur».

Ces deux cas montrent que le flot d'immigrants kurdes provenant de Turquie et d'Irak, via la Grèce ou l'Albanie, ne faiblit pas. D'autant plus que les garde-côtes italiens, s'ils peuvent aisément intercepter un gros navire transportant des centaines de clandestins, ont beaucoup de mal à repérer et arraisonner de petites embarcations.

Tout en voulant rassurer ses partenaires de l'Union européenne, le président du Conseil italien Romano Prodi a confirmé que les immigrants kurdes seraient traités en réfugiés politiques et non comme des immigrants économiques, point de vue opposé à Ankara pour qui ces Kurdes partent pour tenter leur chance en Europe.

Botha fera face à la justice

AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Cap — L'ancien président sud-africain de l'apartheid, Pieter W. Botha, va être poursuivi en justice pour son refus répété de témoigner devant la Commission Vérité et Réconciliation (TRC), a annoncé hier le procureur du Cap.

Frank Kahn, l'avocat général de la région du Cap occidental (sud-ouest), a indiqué que M. Botha ne sera pas arrêté et que l'ancien président avait donné à la justice l'assurance qu'il comparaitrait au tribunal à la date fixée pour l'audience, le 23 janvier, à George, à l'est du Cap.

Suite à la plainte déposée en décembre par la TRC, Botha devra répondre devant la justice d'une de ces deux accusations : soit de n'avoir pas répondu aux convocations de la Com-

mission sans donner d'excuse satisfaisante, soit d'avoir entravé le travail de la TRC. Si l'une de ces deux charges est retenue, P. W. Botha risque un maximum de deux ans d'emprisonnement et une amende d'un montant qui reste à déterminer.

Par contre, Kahn a décidé de ne pas poursuivre l'ancien président Botha pour outrage à la Commission qu'il avait qualifiée dans la presse de «cirque». «Cela aurait été mesquin», a dit le procureur. «Je veux le poursuivre, pas le harceler».

Kahn a assuré qu'il avait mûrement réfléchi avant de prendre sa décision de poursuivre Botha. «Aucun procureur d'un pays civilisé ne décide à la légère de poursuivre une personne de cet âge, particulièrement étant donné les circonstances», a-t-il déclaré, en référence à l'opération de la hanche de Botha l'an dernier. Pieter Willem Bo-

tha aura 82 ans lundi prochain.

Un ajournement immédiat est toutefois très probable le 23 janvier lors de la comparution de Botha à George, a reconnu Kahn: la cour devra en effet se donner le temps d'étudier les dossiers de la TRC ayant conduit celle-ci à demander le témoignage de l'ancien président.

Kahn n'a pas exclu que le procès dure plus longtemps que la vie même de la commission, qui doit rendre son rapport final en juillet prochain au président Mandela. Dans ce cas, la TRC pourrait décider de tenir des auditions particulières uniquement consacrées à Botha.

Kahn s'est en outre dit «extrêmement préoccupé» par l'état de santé de l'ancien président, susceptible d'entraîner une demande d'ajournement de la part de la défense.

É D I T O R I A L

Salut public
pour Montréal?

Jean-Robert Sansfaçon

Dans son bilan de fin de session, le premier ministre Lucien Bouchard s'est permis quelques commentaires percutants à propos des problèmes de la métropole. Selon lui, des élections municipales ne suffiront pas pour trouver des solutions durables, il faudra que Québec s'en mêle. Faut-il craindre une telle intervention de la part du gouvernement dans les affaires de la métropole?

Une fois la tempête de verglas passée et le courant électrique rétabli en ce pays d'énergie où, contrairement à la plupart des sociétés urbanisées du monde, on juge toujours inutile et coûteux d'enfouir ses fils sous terre au lieu de les faire courir entre les branches sur des poteaux de bois... une fois cette tempête passée, il faudra bien revenir à ces vieux problèmes qu'on a mis de côté le temps de briser la glace de la nouvelle année. Et parmi les questions qui ont fait le plus de bruit quelques heures avant le début du congé des Fêtes, il y a cette déclaration du premier ministre Lucien Bouchard à propos de Montréal.

En conférence de presse au moment de faire le bilan de la dernière session parlementaire, M. Bouchard s'est avancé plus loin que jamais en montrant du doigt quelques maux de la métropole. Les finances de Montréal, a-t-il dit, «telles qu'elles sont conçues, font que ça va toujours aboutir à un désastre». Des facteurs à l'origine de ce désastre, M. Bouchard en a relevé rapidement quelques-uns qui prouvent qu'il a enfin compris l'ampleur de la crise financière qui attaque Montréal: ces sociétés paramunicipales dont la valeur des actifs est en chute libre; ce déficit actuariel des régimes de retraite dont le remboursement échelonné de façon croissante jusqu'au milieu du prochain siècle, grugera bientôt plus de 10 % du budget de la Ville. Puis, il y a les conventions collectives qui fixent des niveaux planchers d'emploi inutiles et coûteux: des «dizaines» de professionnels et de cadres, souligne le premier ministre, seraient payés à ne rien faire. Tout cela l'amène à conclure qu'«il va falloir qu'on procède comme on l'a fait pour les finances publiques [de la province], une opération de salut public pour Montréal», qui passe par un sommet socioéconomique... à venir au cours du prochain mandat de son gouvernement.

Qu'est-ce que M. Bouchard a en tête, à part cette idée de réunir une fois de plus tout ce que Montréal compte d'acteurs pour une grande séance de dynamique de groupe? On n'en sait trop rien, mais on sait que le temps presse et que le malade risque de dépasser avant d'avoir reçu la médication dont il a le plus urgent besoin.

Sur l'île, certains élus n'ont pas tardé à réagir à ces propos du premier ministre. Curieusement, ce n'est pas du maire de Montréal que sont venues les réactions les plus hostiles, sans doute parce que M. Bourque a besoin de l'aide de Québec pour boucler son budget préélectoral déficitaire, mais de Vera Danyluk, elle qui a surtout besoin de l'appui des maires de la banlieue pour sa propre réélection à la présidence de la CUM.

Selon Mme Danyluk, les propos du premier ministre constituent une promesse «arrogante» faite par un gouvernement qui a lui-même «semé la pagaille» dans le monde municipal en transférant des dizaines de millions de factures au cours des dernières années.

Mme Danyluk n'a évidemment pas tout à fait tort: sans ces transferts imposants, des villes comme Montréal ne feraient pas face à des problèmes financiers aussi dramatiques. Cela dit, on ne peut pas réduire les maux de Montréal, même ses seuls maux financiers, aux transferts de factures. Par exemple, l'erreur commise du côté des sociétés paramunicipales est due à Jean Doré et à personne d'autre. De même, la baisse de la valeur des propriétés commerciales et le transfert du fardeau fiscal qu'elle pourrait entraîner des grands propriétaires immobiliers vers ceux du secteur résidentiel, voilà qui ne dépend que de loin des politiques du gouvernement provincial.

À ce dernier problème, Mme Danyluk et plusieurs élus proposent de répondre en permettant aux villes d'appliquer des taux de taxe variables selon le type d'immeuble, de sorte qu'il n'y ait pas de transfert du fardeau des uns vers les autres quand la valeur des immeubles fluctue trop rapidement. Une solution simple à première vue, mais qui n'est pas sans conséquences, comme l'a rappelé le ministre de la Métropole, Robert Perreault. Car, à moins d'imposer un taux uniforme pour tous les immeubles non résidentiels (commerces, immeubles à bureau, industries, etc.) de toutes les villes de la région métropolitaine, on imagine mal que Montréal agisse de façon isolée et perde encore du terrain par rapport à la banlieue.

Il faut donc faire preuve d'imagination et trouver au plus tôt des solutions à ce que le premier ministre a eu raison d'identifier à un désastre. Ce que ni les élus de la CUM, ces représentants des banlieues de l'île encore sous le choc du dernier transfert de factures, ni ceux de la Ville de Montréal ne sont en mesure d'accomplir seuls.

Les solutions à long terme passent donc par un meilleur contrôle des coûts, dont ceux de la main-d'œuvre, et un règlement acceptable de la dette actuarielle des régimes de retraite hérités de l'ère Drapeau, mais plus largement par une réforme de la fiscalité municipale: toutes choses qui ne plairont pas à tous et que seul le gouvernement du Québec est capable d'imposer... s'il en a le courage. Car, après le pelletage de 375 millions cette année, on voit mal où Québec trouvera des réponses aux problèmes de la métropole sans puiser dans la poche des autres Québécois, dont ceux des banlieues de Montréal, directement ou indirectement.

Que l'idée plaise ou non à la présidente de la CUM, il n'y a donc que Québec qui soit en mesure d'agir, à court et à long termes: que ce soit par des moyens temporaires, tel le report de l'entrée en vigueur du prochain rôle d'évaluation, ou permanents comme la fusion des municipalités de l'île, l'élargissement des frontières de la CUM ou la révision des responsabilités entre villes centres et banlieues. Pour le reste, pour l'intendance et le développement local, c'est aux élus municipaux d'y voir, seuls... Un pouvoir que personne ne leur conteste, du moins tant et aussi longtemps que nos maires et nos conseillers se comportent en politiciens éclairés. Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Montréal a besoin
d'un appui solide
du gouvernement
pour sortir
de l'impasse.

L E T T R E S

Prestation nationale
pour enfants

L'article de Manon Cornéliier sur la prestation nationale pour enfants, publié dans *Le Devoir* du 16 décembre dernier, ne tient pas compte de deux caractéristiques essentielles de ce programme.

D'abord, cette initiative représente une restructuration fondamentale des programmes de sécurité du revenu pour les familles à faible revenu. Nous voulons supprimer les inégalités et les obstacles à l'emploi des programmes actuels de soutien du revenu. Nous voulons aussi mettre en place un système de soutien plus équitable pour l'ensemble des familles à faible revenu ayant des enfants.

Ensuite, le gouvernement du Canada et les provinces sont convenus de travailler en partenariat pour harmoniser les programmes en place, afin d'en accroître l'efficacité et de faire en sorte qu'ils soient plus profitables aux Canadiens.

Comme pour tout nouveau programme social d'envergure, il faudra un certain temps pour mettre au point la prestation nationale pour enfants. Nous en sommes actuellement à la première étape. Le gouvernement du Canada a déjà pris un engagement financier important — de l'ordre de 850 millions de dollars dans le budget de 1997 — et a annoncé qu'il injectera la somme supplémentaire de 850 millions d'ici la fin de son mandat.

L'article de Mme Cornéliier traite surtout de la contribution du gouvernement du Canada à la prestation na-

tionale pour enfants. Il ne faut cependant pas oublier que cette initiative repose sur un partenariat entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux. Comme le signale Mme Cornéliier, dans presque toutes les provinces, les familles qui quittent l'aide sociale pour réinsérer le marché du travail perdent des prestations de revenu et une aide non financière (médicaments et soins dentaires, par exemple), même si leur revenu de travail demeure très bas. L'objectif de la prestation nationale pour enfants consiste justement à mettre en place un système plus équitable afin que les enfants ne soient pas pénalisés lorsque leurs parents travaillent. Cet objectif est d'ailleurs commun à tous les gouvernements au pays, y compris le gouvernement du Québec.

L'objectif du gouvernement du Canada est d'augmenter le soutien au revenu des familles à faible revenu ayant des enfants. Les provinces pourront réaffecter les fonds qu'elles utilisent actuellement pour le soutien du revenu à différents avantages et services. Elles peuvent concevoir des programmes complémentaires en fonction de leurs besoins et priorités. Par exemple, elles pourront, grâce à cette nouvelle marge de manœuvre financière, offrir des prestations de revenu, une aide accrue pour les médicaments, les soins dentaires et les soins de la vue, ou encore des subventions pour la garde d'enfants. L'approche du gouvernement canadien est une démarche avisée et souple qui soutiendra plus efficacement et équitablement les enfants.

Au Québec, cette souplesse permettra de dégager environ 150 millions de dollars en ressources supplémentaires. Cette somme pourrait être utilisée par le gouvernement du Québec pour sa nouvelle politique familiale, et cela de la façon qu'il juge la plus adéquate.

Pierre S. Pettigrew
Ministre du Développement
des ressources humaines
Ottawa, 22 décembre 1997

Meilleurs produits
à meilleurs prix

Le terme économique le plus à la mode ces dernières années, outre la rationalisation, est certainement la mondialisation des marchés. Elle n'était peut-être que rumeur pour bien des gens; eh bien maintenant, c'est quotidiennement qu'elle aura des effets, et pour le mieux, il me semble.

A vrai dire, la réforme entreprise par le ministre Landry concernant une plus large distribution des produits financiers, confirme cette tendance qui permettra une plus grande concurrence sur ce marché fort lucratif.

Les Québécois dépensent quelque 40 milliards à se porter acquéreurs de ces nombreux produits financiers.

Les consommateurs vont avoir accès à de meilleurs produits, à meilleurs prix. C'est donc dire que nous avons tous à gagner avec cette nouvelle réforme.

Normand Chabot
Saint-Lambert, 23 décembre 1997



Dure leçon pour le mythe national

Une bonne partie de l'imagination collectif canadien, c'est-à-dire le hockey, a subi de grands coups ces derniers temps. Grâce au courage de Sheldon Kennedy et Martin Kruze, on a découvert que le hockey n'est pas un terrain protégé pour les jeunes. Le premier, un joueur de la Ligue nationale, a témoigné contre son entraîneur dans la ligue junior, Graham James, qui a été condamné à la prison pour agression sexuelle. Le deuxième, qui s'est suicidé par la suite, a révélé l'existence d'un réseau d'exploitation sexuelle de jeunes au sein du temple du hockey, le Maple Leaf Gardens.



Graham Fraser

Dans les deux cas, l'image presque ecclésiastique du hockey a en quelque sorte protégé ceux qui se sont engagés dans cette exploitation de la pire espèce. Pendant des années, personne n'a cru que le hockey pourrait susciter, et cautionner, de tels abus.

Cette semaine, le monde du hockey a souffert d'une autre blessure. Alan Eagleson a plaidé coupable à trois chefs d'accusation de fraude à Boston, avant de se rendre à Toronto pour faire un aveu semblable qui lui vaudra la prison.

La carrière et le grand succès de M. Eagleson sont une honte: pour le hockey, pour le journalisme, et pour le pouvoir canadien. Pendant des décennies, malgré les rumeurs, les soupçons, les plaintes des joueurs et le conflit d'intérêts flagrant et public de cet homme qui était à la fois agent individuel des joueurs et président de leur syndicat, personne n'a voulu mettre en question le rôle d'Alan Eagleson.

Car il ne s'agit pas d'un simple avocat de campagne, ni de l'agent-de-son-chum-qui-joue-au-hockey.

Depuis les années 60, Alan Eagleson joue un rôle majeur au sein de la vie publique canadienne. Il fut député

conservateur provincial en Ontario, élu en 1963 et en 1967; en 1968, il fut élu président du Parti progressiste conservateur de l'Ontario. Avec Brian Mulroney, il fut l'un des organisateurs clés de la campagne au leadership conservateur de Davie Fulton; plus tard, il fut impliqué dans la campagne au leadership de M. Mulroney en 1976 — mais l'abandonna pour Joe Clark en 1983.

Pendant les années 60 toutefois, il troqua la politique pour le sport; avec le succès phénoménal de son client-protégé Bobby Orr, il est devenu l'un des premiers agents-vedettes du sport professionnel.

En même temps qu'il représentait des joueurs individuels, il lançait l'Association des joueurs professionnels; de plus, il eut l'idée de financer les pensions des joueurs, dont la pauvreté faisait scandale à l'époque, avec des tournois internationaux. Le premier, qui figea pour toujours sa réputation de patriote agressif, de populiste sportif, d'entrepreneur habile et de négociateur féroce, fut la série Canada-Russie en 1972, où, furieux, il s'était lancé sur la glace pour faire un bras d'honneur aux Soviétiques.

C'est vers cette époque que les rumeurs ont commencé. L'un des premiers à se plaindre de sa gestion fut l'ancien défenseur des Maple Leafs, Carl Brewer, qui décelait de sérieux problèmes dans l'administration des pensions des joueurs, et dans les conflits d'intérêts de M. Eagleson. Dans ce temps-là, personne ne voulait croire qu'un des héros de ce grand conflit de la guerre froide puisse même être soupçonné. Des enquêtes journalistiques furent menées — mais jamais publiées. Après tout, M. Eagleson était un politicien habile et il avait des amis partout.

En 1980, Bobby Orr coupa tout contact avec M. Eagleson; amer, il se sentait trahi par son mentor qui fut

pendant des années son meilleur ami. La brisure de ce lien a suscité quelques questions, quelques textes un peu larmoyants, mais peu d'enquêtes.

À la fin des années 80 toutefois, un journaliste a écouté les plaintes des anciens joueurs, et commencé à faire des rapprochements et à poser des questions. Ce n'était pas un grand nom du journalisme sportif, ni le représentant d'un grand journal. Russ Conway travaille depuis 1967 pour un journal de la banlieue de Boston, le *Eagle-Tribune* de Lawrence, Massachusetts. Ce n'est pas le pouvoir du journal qui a facilité son travail, c'est le moins qu'on puisse dire.

Peu à peu, texte après texte, jour par jour, M. Conway a découvert les fraudes, les déceptions et les tricheries de M. Eagleson. Bruce Dowbiggan, de la CBC, se joignit à ce travail de bénédictin; puis, d'autres journalistes d'enquête, comme Stevie Cameron, ont fait un travail sérieux dans le dossier.

Mais sans Russ Conway, qui a travaillé seul dans son petit journal de banlieue, on peut penser que M. Eagleson serait toujours bien reçu chez les propriétaires des équipes de la LNH, et que les joueurs à la retraite seraient ignorés comme de vieux athlètes grognons et jaloux. Car c'est grâce à M. Conway, qui a soigneusement suivi les pistes de la corruption, que les autorités américaines ont institué des enquêtes judiciaires. Enfin, un peu embarrassé du fait que notre sport national soit sous enquête aux États-Unis, la GRC s'est engagée dans l'enquête.

L'aveu de culpabilité a été prononcé cette semaine, après des années d'arrogance, de condescendance et de mépris envers les joueurs, les amateurs, le hockey et le pays. Comme le disait Russ Conway hier, indigné: «C'est un escroc. Le vol, c'est le vol, et la fraude, c'est la fraude.»

Pour un pays qui fait du hockey son mythe national, c'est là une dure leçon.

À P R O P O S

... de la répartition de la population par âge

La population québécoise est au cœur d'une transformation séculaire de la structure par âge. Le Québec n'est pas seul à suivre une telle évolution; il s'agit d'un phénomène commun à l'ensemble des pays industrialisés qui atteignent certains pays en voie de développement. D'une population relativement jeune, le Québec est en train de prendre sa place parmi les populations vieillies qui caractériseront le XXI^e siècle. D'une structure en forme de pyramide assise sur une base très large, la population se dirige vers une structure plus large au sommet qu'à la base. Jean-Claude Chesnais a décrit ce phénomène comme «l'inversion de la pyramide des âges». Les facteurs démographiques de cette transformation de la structure par âge sont bien connus. Alors que dans la première phase,

le vieillissement est avant tout attribuable à la baisse de la fécondité, dans une seconde phase, la réduction de la mortalité joue un rôle non négligeable (Gauthier et Duchesne, 1991).

Les variations de l'effectif des générations à leur naissance sont à la base de cette transformation de la pyramide des âges. Au début du siècle, près de 60 000 naissances étaient enregistrées contre 145 000 à la fin des années 50 et autour de 85 000 au milieu des années 1990. L'âge médian de la population, un indicateur synthétique de la structure par âge, passe de 21 ans en 1901, à 36 ans en 1996, et pourrait atteindre 47 ans en 2041.

Statistiques sociales, *D'une génération à l'autre, Bureau de la statistique du Québec, 1997.*

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Le marché Jean-Talon

Après la catastrophe de la gare, le désastre du marché

Il ne faut pas plus d'achalandage et de véhicules au marché Jean-Talon, il faut plus de marchés Jean-Talon dans les quartiers populaires de Montréal!

LUC LEBLANC

Résident du quartier Villieray à Montréal

Pour la mise en valeur d'un site urbain exceptionnel comme le marché Jean-Talon, nos élus semblent vraiment dotés d'une imagination sans borne pour joindre l'inutile au désagréable et faire en sorte qu'on soit toujours de plus en plus nombreux à déguerpir, au plus sacrant, dans le premier camp retranché d'abris d'autos venu. Pour la promotion et le développement de la qualité de vie dans les quartiers montréalais et pour stopper l'effet «trou-de-beigne» si longtemps décrié, voyez un peu ce qu'ils nous proposent.

En effet, on apprend que la Ville s'approprierait à passer l'éponge et à «normaliser» la situation des commerçants situés en bordure sud du marché qui, petit à petit, ont annexé illégalement «par l'intérieur» les résidences de la rue Mozart à leurs commerces. Ainsi, sans que rien n'y paraisse en façade, ces résidences sont pour la plupart devenues, au fil du temps, des entrepôts commerciaux.

De plus, ces fautes seraient doublement récompensées puisqu'on étudie également la possibilité de modifier le règlement de zonage de façon à leur permettre d'avoir façade, enseigne et livraison de marchandises sur la rue Mozart qui était, depuis toujours, une zone principalement résidentielle.

Jusqu'à là, pas trop de surprises dans la façon de faire de notre administration municipale, puisque cette dernière avait déjà fermé l'œil sur l'occupation illégale des trottoirs publics (dans l'enceinte du marché, côtés sud et nord) qu'exerçaient ces mêmes commerçants. Ce qui a, depuis lors, condamné les piétons à négocier leur avenir de client, à leurs risques et périls, sur le bitume avec les automobiles. Les fins de semaine avec les enfants, les sacs d'épicerie et les klaxons qui hurlent, c'est l'enfer, mais *business as usual*, ici bas, c'est la loi! Les règlements municipaux? Bof...

Comme souvent désastre et ca-

tastrophe vont de pair, l'administration municipale en rajoute en projetant la construction d'un stationnement étagé dans le quadrilatère du marché. La construction serait d'abord d'un étage (dans un premier temps nous dit-on), en comportant des structures portantes permettant l'ajout d'un second, si besoin. Sa surface serait de 4500 m² (ce qui couvre l'ensemble de l'immense surface de stationnement longeant la rue Henri-Julien) et sa hauteur serait de 4,8 mètres. Une horreur architecturale qui viendrait défigurer à jamais ce morceau unique de patrimoine populaire. Encore une fois, développement urbain rime avec automobile.

Pourtant, partout dans le monde on comprend de plus en plus l'urgence de stopper l'envahissement néfaste de l'automobile dans les milieux urbains. Par exemple, dans la livraison de décembre 1997 du *Monde diplomatique*, on apprendait que «de la dissuasion "douce" (pratiquée par les villes de Berne et de Zurich), en passant par le recours au péage urbain, jusqu'à l'interdiction totale de circuler dans les centres (Bologne, Milan...), les villes européennes font, depuis quelques années, assaut d'initiatives pour limiter le trafic automobile et promouvoir les transports collectifs...»

Pourquoi ce qui est vrai ailleurs ne le serait pas ici? Il est évident que

l'augmentation des places de stationnement dans le marché ne fera qu'augmenter le volume de circulation automobile et provoquera inévitablement une dégradation de la qualité de vie dans les quartiers voisins. Pas nécessaire d'être urbaniste pour comprendre ça, non?

Arguer que l'augmentation de la capacité de stationnement du secteur solutionnera les problèmes actuels de circulation, est aussi absurde que proposer à un alcoolique invétéré l'ajout d'un second foie (avec possibilité d'un troisième si cela ne suffit pas...) pour régler son problème de santé. Dans un cas comme dans l'autre, autant le diagnostic est mauvais, autant le traitement est ri-

dicule et pitoyable! Pourtant, contre toute logique, c'est dans cette absurde direction que choisit d'aller notre administration municipale.

Plus de circulation, plus de bruit, plus de poussière, plus d'émanations toxiques, plus d'embouteillages, plus d'horreurs architecturales, plus d'emmerdements de toutes sortes, etc., et on pense sérieusement attirer de futurs résidents à Montréal avec ça? Pourquoi ce qui était, encore hier, une aberration architecturale en face de l'hôtel de ville (rappelons-nous le stationnement étagé de la place Jacques-Cartier), deviendrait aujourd'hui acceptable pour les résidents d'un quartier populaire? Y aurait-il deux lois de l'esthétique à

Montréal? L'une pour les élus, l'autre pour la plèbe?

Pour rendre le site plus attrayant et plus attirant, il n'y a pas cinquante-six solutions, il ne faut pas plus de voitures dans le secteur, il en faut moins!

Incontestablement, si le marché Jean-Talon connaît un tel succès présentement, c'est que celui-ci plaît. De toute évidence, il répond à un besoin qu'ont les Montréalais de se rapprocher des producteurs et à s'éloigner de ces anonymes grandes surfaces des déserts d'asphalte de banlieue. On accourt de partout, particulièrement les week-ends, pour nous le prouver. On préfère la négociation avec plusieurs petits marchands que les gros rabais de club motorisé. Est-il utile de rajouter que pour les gens à faibles revenus, toujours cruellement en augmentation à Montréal, ce choix n'en est pas toujours un, et qu'un marché public permet souvent quelques précieuses économies.

Les marchands font une mauvaise lecture et tuent leur providentielle poule aux œufs d'or en ne visant que l'accroissement de la clientèle et la concentration des commerces. La chose risque d'être beaucoup moins intéressante le jour où les petits producteurs auront cédé toute la place à quelques commerçants plus prospères (phénomène qui est malheureusement déjà bien enclenché et contre lequel il faudrait vigoureux intervention).

Il y a une leçon toute simple à tirer de cette popularité, et la ville, encore une fois, passe à côté. Il ne faut pas plus d'achalandage et de véhicules au marché Jean-Talon, il faut plus de marchés Jean-Talon dans les quartiers populaires de Montréal! Il faut en développer un, deux ou trois autres et en favoriser l'accès par le transport en commun.

Il faut mettre l'accent et protéger les quelques atouts qui font de la vie urbaine quelque chose de souhaitable, d'enviable. Il faut redonner le goût aux montréalais d'habiter et de vivre leur quartier, leur ville, non pas l'inverse!

P.-S.: comme je ne sais plus trop qui s'occupe de l'administration de cette ville, j'ai choisi la diffusion publique pour me faire entendre. En espérant que ce choix trouve plus d'écho chez mes commettants qu'une vaine bouteille dans une machine à vagues à Saint-Sauveur...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Ville s'approprierait à normaliser la situation des commerçants du côté sud de la rue Mozart en face du marché Jean-Talon et projeterait la construction d'un stationnement étagé dans le quadrilatère du marché.

La sécession du Québec et la Cour suprême du Canada

Trois techniques pour sortir de l'impasse

JACQUES-YVAN MORIN

Professeur émérite de droit public à l'Université de Montréal

Quatrième texte d'une série de cinq

Le dilemme de la Cour suprême est de taille: comment peut-elle se dégager du filet de la légalité, à laquelle elle doit sa propre existence, pour accéder au minimum de légitimité exigé de part et d'autre dans le conflit qui oppose le Canada au Québec et conserver sa crédibilité aux yeux des autres États occidentaux? À première vue, c'est la quadrature du cercle.

Jusqu'ici, la cour s'est conçue comme la gardienne de la suprématie fédérale. Il n'y a pas longtemps, elle a rappelé à diverses reprises, notamment par la voix du juge LaForest dans les arrêts Morguard et Hunt (1990 et 1993), son souci d'écarter «les règles traditionnelles qui mettent l'accent sur la souveraineté législative des provinces et qui semblent absolument contraires à l'intention manifeste de la Constitution d'établir un seul et même pays». Sans doute ne pouvait-on attendre d'elle une réaction autre que la contestation du fédéralisme qui déjà se manifestait au Québec. Ce faisant, cependant, elle s'est laissée entraîner dans une spirale qui l'a menée, avec les autres institutions fédérales, à l'impasse actuelle. Qui eût imaginé, il y a vingt ans, ou même dix, que la cour serait un jour confrontée directement à la question de la sécession du Québec?

La cour peut-elle maintenant, en extrême, changer de logique et se déprendre du système sans en saper les fondements? La voici coincée par ses propres œuvres et forcée d'opter entre un simulacre de procès équitable, qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences tant au Québec qu'à l'étranger, et une vision nouvelle de la Constitution qui donnerait ouverture à des changements fondamentaux dans les structures politiques du Canada, mais serait presque unanimement reprouvée en milieu anglophone comme étant contraire à la plus élémentaire *political correctness* dictée par la majorité.

Il paraît peu probable que la cour puisse se tirer de pareille impasse. Si elle acceptait — ou se résignait à — une nouvelle représentation de son

rôle, à quels arguments pourrait-elle faire appel? Il existe dans son comportement et ses interprétations de la Constitution des éléments qui lui permettraient peut-être, en leur conférant une extension ou une souplesse nouvelles, de trouver une porte de sortie.

Telles seraient les trois principales techniques qui viennent à l'esprit: le refus de répondre aux questions du gouvernement fédéral, la reconnaissance de conventions constitutionnelles et l'appel aux principes fondamentaux du régime constitutionnel dont le Canada a hérité de la Grande-Bretagne.

La cour peut-elle refuser de répondre aux questions?

La jurisprudence du Conseil privé a établi depuis longtemps que les questions posées aux tribunaux dans un «renvoi» le sont à titre consultatif, c'est-à-dire que les réponses ne sont pas obligatoires pour le gouvernement qui les a posées. Strictement parlant, le gouvernement fédéral ne sera donc pas lié par des réponses qui lui seraient défavorables; *a fortiori* en va-t-il de même du gouvernement du Québec, qui a refusé d'être partie au renvoi. En pratique, cependant, les avis de la cour ont été suivis par les intéressés et leur poids a été jusqu'ici déterminant: la Québec en a fait l'amère expérience dans l'affaire du droit de veto (1982).

Quoiqu'on ne puisse écarter l'hypothèse d'un refus du Québec de se conformer à l'avis de la cour dans l'actuel renvoi — refus légalement valide —, il est clair que le gouvernement fédéral compte s'appuyer politiquement sur les réponses de la cour dans l'élaboration de ses tactiques pré et post-référendaires. La cour ne peut manquer d'être consciente du fait qu'elle sera sur la sellette politique dans un cas comme dans l'autre. Elle pourrait estimer qu'il est plus prudent de ne pas répondre aux questions. Mais dispose-t-elle de cette faculté?

L'un des corollaires de la portée purement consultative des avis de la Cour suprême est précisément cette faculté de n'être pas obligée de répondre aux questions qui lui sont adressées. Elle a usé de cette discrétion à diverses reprises, par exemple lorsque la question posée «n'a encore

donné lieu à aucune controverse réelle et actuelle» (*real and present controversy*) ou présente un «caractère académique plutôt que judiciaire» ou encore est, selon elle, «sans objet ni effet».

Qui plus est, elle s'est reconnue la même latitude dans une procédure contentieuse: dans son arrêt sur la détermination d'une mère enceinte souffrant de dépendance à l'égard des vapeurs de colle (31 octobre 1997), elle a refusé de se prononcer sur le point de droit qui lui était soumis et s'est déchargée sur le législateur: selon la cour, le fait de se prononcer eût entraîné des effets considérables et il «appartient davantage au législateur» de prendre de telles décisions.

Le tribunal suprême s'est donc accordé à lui-même un pouvoir discrétionnaire, non seulement à l'égard des questions qui lui paraissent théoriques, mais de problèmes qu'il juge trop complexes ou difficiles à résoudre; dans l'arrêt récent sur les vapeurs de colle, la cour va jusqu'à laisser entendre qu'elle n'a pas la légitimité requise pour trancher le problème qui lui est soumis. Aussi pourrait-elle invoquer, dans le présent renvoi, le fait que la sécession du Québec n'existe qu'à l'état virtuel, et non réel ou actuel; décider qu'il s'agit d'une de ces controverses abstraites qu'il vaut mieux laisser aux universitaires ou d'une question très complexe, dont les répercussions sont d'une telle ampleur qu'il vaut mieux renvoyer la balle aux acteurs politiques et notamment au constituant.

Ce seraient là des arguments vraisemblables, fondés sur des précédents suffisamment crédibles et débouchant sur une sortie honorable. Peut-être la cour s'en prévaudra-t-elle si ses membres sont irrémédiablement divisés entre eux. Dans l'affaire des vapeurs de colle, ce fut peut-être la raison qui leur dicta de s'abstenir (il y eut des dissidences).

Hormis une telle scission dans le giron de la cour, cependant, il est peu probable qu'elle refuse de répondre et prenne le risque de décevoir son auditoire majoritaire, qui attend beau-

coup d'elle. Dans le renvoi sur le veto du Québec (1982), elle a tenu à répondre à la question même si, de son propre aveu, celle-ci était devenue sans objet ni effet; il lui fallait, dit-elle, «tenir compte de l'importance de la question»...

Les conventions constitutionnelles

Si, justement, la cour, confrontée à l'ampleur du dilemme constitutionnel et à ses conséquences pour l'avenir politique et la paix sociale du Canada et du Québec, estimait que son devoir lui dicte de répondre aux questions, une deuxième porte pourrait s'ouvrir devant elle et lui permettre de répondre d'une manière qui respecte les droits du peuple québécois.

Il s'agirait d'établir s'il existe une «convention» autorisant le Québec, en raison des référendums qu'il a organisés en 1980 et 1995, qu'il constitue des précédents, à tenir de futures consultations populaires sur la souveraineté sans que le pouvoir fédéral puisse interdire l'exercice du droit d'autodétermination ou même dicter ou infléchir la question référendaire. L'attitude de la cour dans le renvoi sur le veto du Québec donne à penser qu'elle rejeterait du revers de la main toute argumentation allant dans ce sens, mais rien ne nous interdit d'en explorer les possibilités.

La convention constitutionnelle est une institution typiquement anglaise: elle ne fait pas partie du droit strict, mais appartient à la Constitution et lie les acteurs politiques. Appliquée aux référendums québécois, la convention, si elle était reconnue par la Cour suprême en raison des précédents et de leur acceptation par les autres gouvernements, lierait le gouvernement fédéral et les provinces pour l'avenir. La convention ne manquerait pas de raison d'être puisque le Canada s'est engagé par la déclaration d'Helsinki (1975), déjà mentionnée, à respecter «l'exercice effectif par les peuples de leur droit à disposer d'eux-mêmes». Un tel droit perd son sens si, à la suite d'un référendum affirmatif en faveur de la souve-

raineté, le gouvernement qui l'a tenu doit remettre l'avenir du peuple québécois entre les mains du Canada anglais.

Partialité de la Cour suprême

Il ne faut pas nourrir d'illusions sur la reconnaissance de cette convention par la cour, cependant, comme elle nous l'a appris dans le renvoi sur le veto du Québec. Dans cette affaire, il a été démontré que le gouvernement fédéral, par la bouche du ministre de la Justice, avait déclaré en 1964 que la règle conventionnelle exigeait l'unanimité des provinces — et donc le consentement du Québec — pour la modification de certaines parties de la Constitution, était «une réalité politique indéniable» et qu'un changement de la convention antérieure était «inconcevable». Dans un Livre blanc de 1965, le gouvernement fédéral voyait dans cette convention la preuve d'un «fait fondamental de l'histoire constitutionnelle canadienne».

Qu'à cela ne tienne: la cour, dans l'une de ses décisions les plus politiques et les plus partiales, écarta d'emblée l'argumentation du Québec sous le prétexte qu'il n'avait pas réussi à faire la preuve de l'acceptation d'une convention qui lui fut favorable par les acteurs politiques. Si cette preuve ne pouvait résulter des faits eux-mêmes, le Québec se voyait ainsi acculé à remplir des exigences impossibles à satisfaire.

Les deux pistes envisagées jusqu'ici — le refus de répondre aux questions et l'existence d'une convention —, ne permettent pas, compte tenu de ce que nous savons des attitudes passées de la Cour, d'espérer une issue qui paraîtrait le moins légitime aux Québécois. Depuis 1982, en particulier, tout l'appareil fédéral, y compris la Cour, travaille à réduire le Québec au rang de simple province.

Il nous reste à examiner quels principes fondamentaux la cour pourrait invoquer pour échapper au projet unitaire qui l'a engendrée et à la dérive centralisatrice qui en est résultée, si elle venait à mesurer les conséquences de sa logique passée.

Demain: Deux légitimités s'affrontent

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (activités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels) et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Lévesque (musique), Jean-Pierre Legault, Odie Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoit Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (editorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commis); **LA DOCUMENTATION**: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING**: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); **LA PRODUCTION**: Jocelyne Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida, **SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Clerc-Venne, **L'ADMINISTRATION** Yves Bouthiette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Daniel Ross, **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CARDINAL

SUITE DE LA PAGE 1

faire, c'est le peuple qui est souverain. Je suis un démocrate. S'ils veulent s'amuser à se brancher là-dessus en Cour suprême, ils peuvent bien le faire, mais si la majorité le décide, je ne vois pas comment un ordre de la Cour suprême pourrait empêcher le peuple de le faire. C'est au peuple de décider et non pas à la Cour suprême de nous dire si on a, ou pas, le droit de décider.»

A l'invitation d'un journaliste, Mgr Turcotte a confirmé l'exactitude des propos qui lui ont été attribués. «Je ne reproche pas à M. O'Neill ce qu'il a fait, il a bien fait son métier, il a rapporté des choses. Je ne dis pas qu'il a rapporté des choses fausses, ce n'est pas vrai. C'est vrai que j'ai dit cela, mais les gens l'ont repris et sorti du contexte. Ce n'est pas de sa faute, ce n'est pas de la mienne. C'est vrai que je n'aurais pas dû le dire. C'est difficile à un moment donné de préciser ou tu peux ou ne peux pas aller, surtout dans des débats "touchy". Je me suis embarqué dans un sujet dont je n'aurais pas dû parler.»

Étonné par l'impact médiatique de l'entrevue, accusé par des fédéralistes de s'être converti à la cause souverainiste, le cardinal a compris qu'il avait plongé l'Église dans l'embarras. Fustigé dans tous les médias anglophones, il n'a pas davantage apprécié que des ténors souverainistes s'empressent de récupérer ses propos pour enrichir leur arsenal. «C'est comme un viol de pensée.»

Récupération d'une part et pressions insoutenables d'autre part, Jean-Claude Turcotte a sifflé la fin de la récréation et convoqué la presse pour couper court aux interprétations. Il a voulu qu'il soit bien clair qu'il n'est ni un tenant du NON, ni un militant du OUI. «Comme pasteur de l'Église de Montréal et comme homme public, je tiens à affirmer clairement que mon intention n'a jamais été et ne sera jamais de soutenir l'une ou l'autre position politique concernant l'avenir de la Confédération canadienne en général ou du Québec en particulier.»

Dans sa mise au point d'hier, le cardinal s'est limité à parler de la «population du Québec», ne faisant plus référence du tout à la notion de peuple, un terme qu'il estime «piégé», considérant la portée et la signification qu'y donnent les anglophones. Mais la démesure de la réaction de la communauté anglophone à son intervention l'amène à se demander s'il n'est pas «marqué» parce qu'il est un Québécois francophone.

Des regrets qu'il a exprimés, il ne faudrait pas conclure que l'archevêque de Montréal a pris la résolution de ne plus intervenir dans les débats de société. «Je reconnais qu'il ne revient pas aux responsables de l'Église de dicter leurs choix aux citoyens. Mais, dans notre contexte, j'estime que l'ensemble du débat peut bénéficier de l'éclairage des valeurs évangéliques.»

EN BREF

Lunar Prospector en orbite

Washington (AFP) - Les instruments de la sonde Lunar Prospector, lancée mardi soir du centre spatial Kennedy à Cap Canaveral (Floride), fonctionnent normalement, a-t-on appris hier auprès de la NASA. Le tir de la fusée Athena II s'était déroulé à la seconde prévue pour mettre Lunar Prospector en orbite autour de notre satellite naturel afin de le cartographier et déterminer, entre autres, la présence d'eau sous forme de glace.

RECTIFICATIF

Six raffineries plutôt que trois

Contrairement à ce qui a été publié hier dans notre article concernant la fusion entre Péro-Canada et Ultramar Diamond Shamrock (UDS), il y a bel et bien six raffineries en service dans l'est du Canada, dont trois au Québec: Péro-Canada et Shell, à Montréal, puis Ultramar, à Saint-Romuald. Nous avions écrit qu'il y en avait trois en service dans l'est du Canada, dont deux au Québec (Péro-Canada et Ultramar). Nos excuses.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdon, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication - Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Un jardin de givre



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

UN COURAGEUX cycliste s'est aventuré hier au parc Lafontaine, au milieu d'un enchevêtrement inextricable de branches. Le jardin des Montréalais a été particulièrement éprouvé par la tempête de verglas des derniers jours. Des centaines d'arbres ont croulé sous le poids des glaces. Des spécialistes estiment que les arbres ont subi de graves préjudices. Non seulement ont-ils été décimés, mais plusieurs d'entre eux deviendront très vulnérables et sujets à des infections diverses. La Ville a confirmé hier qu'au moins 16 000 arbres ont été affectés.

SURVIE Gare aux génératrices!

SUITE DE LA PAGE 1

De façon générale, la plupart des systèmes de combustion dégagent des gaz plus ou moins nocifs. Le pire de tous est sans contredit la génératrice, qui présente des dangers même si elle fonctionne à l'extérieur car le monoxyde de carbone qu'elle dégage — elle dégage plus de monoxyde qu'une voiture munie d'un convertisseur catalytique! — peut s'infiltrer par des fenêtres mal calfeutrées si on n'a pas pris soin de l'éloigner suffisamment. D'autre part, l'utiliser à l'intérieur équivalait à créer une véritable chambre à gaz! Mais c'est en même temps le moyen le plus polyvalent de garder une maison en vie, si l'on peut dire, de sorte que son utilisation sécuritaire demeure fort intéressante, comme nous le verrons plus loin, surtout pour maintenir actives les fournaises au gaz ou au pétrole.

Cependant, expliquait Sylvie Berthiaume, de la Ville de Montréal, les hibachis, barbecues, poêles de camping et même les brûleurs et fourneaux des cuisinières à gaz ne peuvent d'aucune façon être utilisés comme chauffage d'appoint sans dégager à l'intérieur de fortes quantités de monoxyde de carbone, un gaz aussi inodore que toxique, surnommé le «tueur silencieux».

On peut à la limite utiliser un poêle de camping pour cuire un repas ou préparer un café si l'on prend toutes les précautions pour ne pas mettre le feu à la surface de support, précise de son côté Raymond Medza, du Bureau des assurances du Canada. Mais le risque est grand, ajoute-t-il, que quelqu'un voudra utiliser ces appareils pour chauffer la pièce, au risque d'intoxiquer les habitants.

Dans tous les cas, disent les spécialistes, mieux vaut miser sur la rétention de la chaleur résiduelle de la maison, quitte à dormir au frais, bien couvert, ce qui n'est pas désagréable, comme le diront tous les campeurs.

Mais, insistait de son côté Deborah Bonney, de la Direction de la santé de Montréal-Centre, il est recommandé aux nouveaux-nés, aux personnes âgées et aux personnes souffrant de problèmes respiratoires chroniques de quitter les maisons non chauffées et de se réfugier plutôt chez des amis ou dans les centres d'hébergement mis sur pied par les municipalités.

Vidange d'eau

Selon Roger Chayer, de la firme du même nom, qui se spécialise dans le chauffage des maisons depuis maintenant trois générations, si on décide de quitter la maison et de l'abandonner au froid, il faut alors et en toute priorité vider le système d'alimentation en eau ainsi que les drains des lavabos et des toilettes. Si la maison est chauffée avec des calorifères à eau chaude, ce système qui fonctionne indépendamment du premier devra aussi être totalement vidangé.

Il faut commencer, explique M. Chayer, par fermer l'entrée d'eau de la maison, puis ouvrir les robinets situés au point le plus haut et vider la tuyauterie par le point le plus bas. Il serait plus prudent, même si c'est plus cher, de confier ce travail à un plombier qui garantira le travail car il insufflera de l'air sous pression dans les canalisations afin de faire en sorte que les coudes et les dépressions n'emprisonnent pas d'eau, ce qui risque de les faire fendre lorsque la tuyauterie passera sous la barre fatidique du zéro degré Celsius.

Mais, ajoute M. Chayer, il est assez rare que la plomberie située au sous-sol et même celle du rez-de-chaussée n'éclate. Environ 80 % des bris en hiver qu'il répare se produisent dans le plancher du premier étage, que le froid rejoint en pénétrant dans la maison par les mauvais joints des solives des balcons.

Les autres tuyaux gelés se retrouvent principalement au rez-de-chaussée parce que des prises de ventilation d'été ont été laissées ouvertes! La cave, précise le spécialiste en chauffage, est véritablement chauffée par la géothermie du sol même si ce n'est pas une température confortable pour les humains.

Par contre, on enregistre souvent des bris de systèmes de chauffage à eau, situés au bas de fenêtres mal isolées ou, pire, mal fermées.

L'idéal, dit-il, c'est de faire fonctionner, au moins pendant quelques heures, le système de chauffage avec une petite génératrice ou un branchement temporaire — et limité à cette stricte fin pour éviter les surcharges — chez un voisin épargné par les pannes de courant.

Mais l'idéal, précise le spécialiste en chauffage, c'est d'avoir prévu depuis longtemps de ne pas se retrouver dans la catégorie du «tout à l'électricité», sous peine de flancher chaque fois avec le réseau d'Hydro-Québec.

Les gens qui chauffent au gaz ou à l'électricité, précise M. Chayer, n'ont besoin que d'une faible source d'appoint en électricité pour faire démarrer leur système de chauffage et alimenter ses contrôles. L'appoint d'une petite génératrice pendant quelques heures permettra d'engranger de la chaleur pour une bonne journée supplémentaire, sinon davantage, sans incommoder tous les voisins en permanence.

Quelques très vieux et merveilleux systèmes au gaz, qui s'alimentent en électricité statique dans le sol avec des électrodes, fonctionnent en tout temps, panne d'électricité ou pas. Mais il faut que le système de distribution d'eau vers les radiateurs fonctionne par gravité et que la fournaise ait une capacité d'emmagasinement suffisante, à «haute inertie d'eau», pour refouler l'eau chaude vers les étages supérieurs. Les nouvelles fournaises au gaz à haute efficacité, miniaturisées et souvent accouplées aux vieux systèmes à gravité, ne peuvent être utilisées sans un apport d'électricité car elles ne contiennent pas assez d'eau pour amorcer une circulation par gravité.

S'alimenter en électricité

Il demeure périlleux de s'alimenter en électricité chez un voisin, même si c'est plus silencieux et moins polluant qu'une génératrice, précise Raymond Medza, du BAC.

Mais, ajoute de son côté M. Chayer, l'utilisation d'un fil de calibre suffisant (minimum 14) et le fait de n'y greffer que la seule fournaise et la pompe circulaire ne devraient pas surcharger un réseau de distribution aussi chétif. Par précaution, on devrait ajouter une barre avec protection de surcharge chez le fournisseur d'électricité pour éviter toute surchauffe, en plus de raccorder les fils à l'extérieur solidement et de les couvrir pour éviter toute infiltration d'eau.

Le foyer demeure une solution très intéressante même s'il concentre souvent la chaleur à une extrémité de la maison ou de l'appartement. Cependant, note Raymond Medza, il y a danger de feu si on le surchauffe. Les foyers, dit-il, sont en général conçus comme éléments décoratifs ou d'ambiance. Il faut donc éviter d'y brûler plus de deux ou trois bûches à la fois, d'autant plus qu'ils risquent de chauffer sur de longues périodes par les temps qui courent.

Il faudra, ajoute-t-il, éviter d'utiliser un foyer aux joints douteux ou ceux dont la cheminée n'a pas été ramonnée récemment.

La panne prolongée d'électricité suscite une autre menace, silencieuse mais bien réelle, dans le réfrigérateur et le congélateur, ou la nourriture peut avoir cessé d'être comestible.

Un congélateur plein peut résister quelques jours si on ne l'ouvre pas ou peu. Le contenu du réfrigérateur est plus vulnérable. Si on constate en retirant prestement un sac congelé que la nourriture est sur le point de passer au-dessus du point de congélation, on peut la placer à l'extérieur tant que la température y demeure sous la barre du zéro. Elle peut s'y maintenir entre-gelée, ce qui permet de la recongeler en profondeur au retour du courant béni.

Par contre, précisait hier Cathia Lavoie, conseillère en inspection des aliments au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, «détruisez tous les produits périssables si leur température a excédé 4 °C pendant plus de deux heures: ils peuvent constituer un risque pour la santé s'ils sont consommés», surtout s'il s'agit de volailles, de viande, de lait ou de poisson. Moisissures et mauvaises odeurs sont des signes qui ne mentent pas. On peut par contre utiliser des aliments qui auront gelé accidentellement (sur un balcon, par exemple), à condition de les consommer rapidement, dit-elle.

Un chercheur américain entend cloner l'être humain

Washington (AP) — En dépit de la réprobation d'une grande partie de la communauté scientifique, un chercheur de Chicago a annoncé qu'il envisageait de se lancer dans des expériences de clonage de l'être humain.

«Cloner et reprogrammer l'ADN est le premier vrai pas qui permettra à l'homme de ne faire qu'un avec Dieu», explique ce chercheur, le Dr Richard Seed.

Dans une série d'interviews publiées hier dans le Washington Post, le Boston Globe, le Chicago Sun-Times et USA Today, mais aussi la veille au soir sur les ondes de la radio publique américaine PBS, le Dr Seed précise qu'il utilisera les mêmes moyens que ceux employés en 1996 par les chercheurs écossais de l'Institut Roslin pour créer la brebis Dolly, le premier mammifère à être cloné.

«Mon objectif est de créer une clinique de clonage humain dans la région de Chicago, d'en faire une clinique de fertilité qui soit rentable», a-t-il notamment dit sur PBS. À l'aide de micro-manipulateurs, il entend extraire l'ADN d'un ovule et le remplacer par l'ADN de la personne à cloner. Une fois fertilisé, l'œuf produirait de 50 à 100 cellules et l'embryon serait alors implanté dans une femme. Si cela marche, un bébé cloné pourrait naître neuf mois plus tard.

Le Dr Seed avait exposé ses idées la première fois lors d'un symposium le 5 décembre à Chicago sur les techniques de procréation médicalement assistée (PMA), une intervention qui avait alors reçu peu d'écho.

Cette fois, le projet du chercheur, qui travaille depuis 25 ans dans le domaine de la PMA, a toutes les chances de soulever une vive émotion d'un point de vue éthique et scientifique. Après l'affaire Dolly, un comité de sages aux États-Unis avait recommandé au Congrès de voter une loi interdisant le clonage humain.

Le Dr Seed a balayé les problèmes éthiques et scientifiques, par exemple celui du risque de mutation incontrôlable des gènes. Si le Congrès interdit cette pratique, dont on sait que des laboratoires s'y livrent en secret, il a précisé qu'il mènerait ses expériences au Mexique.

Le chercheur de Chicago a même déclaré au Washington Post qu'il avait déjà réuni une équipe autour de lui, ainsi que quatre couples prêts à se livrer aux expériences. Il n'a toutefois donné aucun nom, tout en ajoutant qu'il avait réuni «quelques centaines de milliers de dollars» pour mener à bien son projet, même s'il a besoin de deux millions de dollars pour démarrer.

MÉTÉO

Le gouvernement du Québec promet de dédommager les municipalités affectées par la tempête de verglas

SUITE DE LA PAGE 1

tout le monde en ce qui concerne l'engagement profond, déterminé et attentif des pouvoirs publics pour redresser la situation.»

À sa sortie de la réunion du conseil des ministres, M. Bouchard a annoncé qu'il retardait son voyage en Amérique du Sud avec Équipe Canada pour continuer de suivre d'heure en heure la situation, d'autant plus que la météo annonçait hier après-midi de nouvelles averses de verglas d'ici demain.

La journée d'hier a été difficile pour les 2000 employés d'Hydro-Québec affectés à l'opération de rebranchement. Les travaux effectués pendant la nuit avaient permis de ramener le bilan des pannes, soit les demeures privées de courant, de 755 000 à 554 000, et l'arrivée de nouvelles équipes de travail avait encore amélioré la situation. En soirée, c'étaient toujours les régions de la Montérégie et de la Rive-Sud qui étaient les plus touchées avec 215 000 pannes, suivies de l'île de Montréal avec 118 000 pannes et les régions des Laurentides et de l'Outaouais avec 64 000 pannes. Selon la Sécurité civile, plus de 2000 personnes ont profité des nombreux centres d'hébergement dans la région de Montréal et de la Montérégie.

La situation est telle que pour la première fois depuis 1965, Hydro-Québec a fait appel à des ressources de l'extérieur de la province pour l'aider à remettre sur pied son réseau de distribution. 120 équipes d'électriciens américains ont été dépêchées pour aider leurs collègues québécois. Des retraités expérimentés de la société d'État ont aussi été sollicités, de même que des monteurs des réseaux autonomes d'Hydro. La société a révélé que près de 82 % de ses effectifs de maintenance sont mis à contribution dans les trois régions affectées par le verglas. «Les autres équipes sont gardées dans leur région en cas de besoin, compte tenu des risques de pannes causées par les intempéries», a expliqué Hydro-Québec.

Il n'y a pas qu'Hydro qui soit sur le pied de guerre. Le Service de police de la CUM a annoncé par communiqué qu'il déployait des efforts spéciaux compte tenu de la situation. «De plus, les postes de police seront tous ouverts 24 heures sur 24 et les policiers patrouilleurs pourront renseigner la population en tout temps», a indiqué le SPCUM.

Du côté du réseau routier, Transport Québec a été forcé d'entreprendre la nuit dernière une opération massive de déglacage de ses structures de super-signalisation dans la grande région métropolitaine. Son réseau a été partiellement fermé pour permettre à ses équipes de travail d'enlever les lourdes couches de glace sur 1100 structures et pour prévenir des chutes qui causeraient des accidents aux automobilistes.

Pendant la journée, des sections des autoroutes 10 et 40 ont dû être momentanément fermées à la circulation à cause de la présence de fils électriques sur la voie. La route 143 dans les Cantons-de-l'Est a quant à elle été fermée à cause d'inondations.

À Montréal, un homme est mort, heurté par une soufflette à neige, en traversant la rue dans l'est de la ville.

À l'aéroport de Dorval, la porte-parole Jacqueline Richard a indiqué qu'il y avait eu une «nette amélioration» par rapport à mardi. Une douzaine d'arrivées et 26 départs ont quand même été annulés. Chez le transporteur ferroviaire Via Rail, tous les trains du corridor Québec-Windsor étaient en circulation, accusant toutefois un retard qui pouvait aller de 20 minutes à une heure.